



Financé par le  
Fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique



**Rapport d'évaluation finale de projet**  
**MECANISME DE REPONSE ET RESSOURCES POUR LES MIGRANTS (PHASE II)**  
**T05-EUTF-SAH-NE-01-01**  
**OIM NIGER**



**Août 2019**

## Informations récapitulatives

Titre du projet	Mécanisme de Réponse et Ressources pour les Migrants (MRRM) – Phase II
Durée du projet	36 mois (05 Août 2016-04 Août 2019)
Budget du projet	6 999 893 euros
Bailleur	UE-FFUE
Numéros d'identification du projet et du contrat	T05-EUTF-SAH-NE-01-01
Type d'évaluation	Évaluation finale (sommative)
Nom de l'évaluateur	SANOU David Luther; OIM Burkina Faso
Période de l'évaluation	Du 01 au 10 Juillet 2019
Commanditaire(s)	OIM Niger-partenaire d'exécution
Chargée de projet	Livia MANENTE

## Contents

Liste des acronymes .....	4
Résumé exécutif .....	5
I- Introduction.....	8
II- Contexte, finalité, portée et critères de l'évaluation .....	8
2.1- Contexte de l'évaluation.....	8
2.2- Finalité de l'évaluation .....	9
2.3- Portée de l'évaluation .....	9
2.4- Critères d'évaluation .....	9
III- L'approche méthodologique de l'évaluation .....	10
3.1- Sources, méthodes et outils de collecte des données .....	10
3.2- Analyse des données .....	10
3.3- Contraintes et mesures de mitigation.....	10
IV- Résultats obtenus.....	11
4.1- De la pertinence .....	11
4.1.1- La logique du projet et son alignement avec les objectifs de l'OIM .....	11
4.1.2- La réponse aux besoins nationaux du Niger.....	15
4.1.3- La réponse aux besoins des bénéficiaires .....	16
4.1.4- De l'alignement du projet avec les priorités des bailleurs .....	17
4.2- De l'efficacité du projet .....	18
4.2.1- Le niveau de réalisation des cibles planifiées.....	19
4.2.2- Le dispositif de suivi-évaluation .....	36
4.2.3- Les principaux effets observés .....	37
4.2.4- Les facteurs d'influence.....	40
4.3- De l'efficacité du projet. ....	41
4.4- De l'impact du projet.....	42
4.5- La durabilité des actions du projet .....	43
4.6- Prise en compte du genre.....	45
VI- Annexes .....	49
6.1- Liste des document consultés .....	49
6.2- Liste des personnes rencontrées.....	50

## Liste des acronymes

CCM	Cadre de Concertation sur la Migration
MPFPE	Ministère de la Protection de la Femme et de la Protection de l'Enfant
ANLTP/TIM	Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic des Migrants
BEO	Bureaux d'Écoute et d'Orientation
DST	Direction de la Surveillance du Territoire
DRSP	Direction Régionale de la Santé et de la Population
DM	Direction de la Migration
MobCom	Mobilisateur Communautaire
FFUE	Fond Fiduciaire de Union Européen
IOM	International Organization for Migration
EU	European Union
MRRM II	Mécanisme de Réponse et Ressources pour les Migrants, Phase 2
POs	Procédures Opérationnelles Standard
TdR	Termes de Référence

## Résumé exécutif

Ce résumé fait une synthèse des principales constatations, conclusions et recommandations issues de l'évaluation finale du projet MRRM II mis en œuvre par l'OIM Niger entre Août 2016 et Août 2019. Commanditée par l'OIM Niger, l'évaluation a été conduite par un évaluateur interne indépendant de l'OIM basé au Burkina Faso.

En rappel, l'objectif global du projet MRRM phase II est de soutenir la réponse du Niger aux flux migratoires complexes qui traversent son territoire à travers le développement d'une approche efficace et holistique de gestion des flux migratoires mixtes. Plus spécifiquement, le projet vise à fournir une assistance directe aux migrants dans les centres de transit et sur les routes migratoires ; appuyer la réintégration socio-économique durable et efficace des migrants dans leurs pays d'origine ; favoriser une meilleure collaboration entre les pays d'origine, de transit et à certains niveaux le pays de destination ; et accroître la compréhension des communautés quant aux avantages d'un développement communautaire comme alternative à la migration irrégulière. Pour y parvenir durablement et procéder progressivement à un transfert de compétences, le renforcement des institutions gouvernementales nigériennes est inscrit comme un des clés de réussite du projet.

L'évaluation a concerné les trois ans de mise en œuvre du projet et a couvert l'intégralité des actions implémentées dans toute la zone d'intervention, à savoir le Niger et les 6 autres pays de destination des migrants de retours assistés. Elle a examiné les critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, d'impact, de durabilité et de genre à travers une approche méthodologique participative basée sur des interviews semi-structurées individuelles et en groupe de discussion à l'aide de guides d'entretien. Au total, 17 entretiens ont été conduits dont des entretiens avec les partenaires institutionnels, les membres de l'équipe de projet et un groupe de discussion avec des migrants bénéficiaires du projet. Les informations ainsi recueillies ont été complétées par une revue documentaire et des visites terrains.

L'analyse de ces informations permet de conclure que :

- le projet s'est avéré **très pertinent** au regard de sa logique d'intervention et de son alignement aux politiques et stratégies régionales et nationales en matière de gouvernance migratoire. Il prend en compte les priorités nationales ainsi que celles des bailleurs et répond bien aux besoins toujours d'actualité tant des partenaires institutionnels que des migrants et leurs communautés. Il ressort que le projet est arrivé à un moment où le pays en avait crucialement besoin au regard de la complexité du phénomène migratoire auquel il fait face.
- le projet a été **efficacement exécuté** au regard de sa très bonne performance et de sa capacité à induire des changements dans son environnement. En effet, exceptés certains changements escomptés en termes de gouvernance, toutes les cibles planifiées ont été atteintes, certaines dès la première année d'exécution. Cela a produit des changements multiples et multiformes perceptibles à divers niveaux et hautement appréciés des bénéficiaires (institutions étatiques, migrants et communautés), même si des attentes restent encore insatisfaites concernant les projets de réintégration. On note également que le dispositif de suivi évaluation peine à capitaliser conséquemment les changements produits.
- les ressources ( financières, humaines et matérielles) du projet, ont fait l'objet d'une **gestion efficiente** vue la flexibilité avec laquelle certaines ressources ont été réadaptées lorsque des besoins sont apparus.

Le temps et les ressources humaines ont été adéquatement utilisés et convenablement mis à profit pour produire les résultats attendus.

- L'**impact** du projet se décline sous différentes formes au niveau des acteurs et des cibles. Le projet a démontré sa capacité à répondre aux besoins des cibles. On note en effet qu'en plus des milliers de vies sauvées dans le désert nigérien, il y a une prise de conscience accrue dans la sphère institutionnelle quant à la nécessité de mettre en œuvre des politiques migratoires respectueuses des droits humains. Cela est appréciable même si les capacités pour une gestion du phénomène migratoire complexe ont encore besoin d'être renforcées. Les actions de réintégration initiées et pilotées depuis le Niger ont permis de tirer des leçons qui ont donné naissance au nouveau modèle de réintégration actuellement en cours. Cependant, des revers apparaissent en termes de frustration pour certains partenaires en relation avec l'insatisfaction de leur besoin d'informations sur le projet et de désillusion du côté des migrants de retour et leurs communautés du fait de la faible réussite des actions qui leur ont été destinées.
- **Le projet a su mettre en place les bases de la durabilité** d'abord en ciblant les institutions gouvernementales pertinentes avec lesquelles il travaille à instaurer une coordination/concertation permanente autour de la question migratoire. Le renforcement des capacités opérationnelles de ces institutions, le développement de Procédures Opérationnelles Standard (POS) et leur implication effective dans les différentes actions entreprises sont gages de l'appropriation et de la durabilité projet. Cependant, de gros efforts restent à faire en vue d'une prise en main effective du mécanisme par ces dernières.
- **Les questions du genre**, vue leur transversalité, sont effectivement perceptibles dans les actions du projet. Mixité du staff managérial et opérationnel, construction de centres de transit spécifiques pour femmes, mineurs non accompagnés, sont autant d'actions éloquentes en faveur du genre. A cela s'ajoute la désagrégation des chiffres de certains indicateurs par sexe et par âge.

Les principales recommandations qui ressortent sont :

❖ Au niveau du Mécanisme

**R1.** Mettre en place un système de suivi-évaluation robuste, concerté et partagé avec les parties prenantes (institutions particulièrement), prenant en compte tous les projets du MRRM en vue de pouvoir mesurer et capitaliser convenablement les effets globaux du mécanisme. Ce dispositif devrait se baser sur des indicateurs qui permettent de capter les changements notamment sur la gouvernance mais aussi au niveau des retombées des actions de réintégration et des sensibilisations.

**R2.** Œuvrer pour un meilleur ancrage institutionnel du programme en procédant en premier lieu à l'enregistrement des projets (du mécanisme) au niveau des ministères de tutelle requis et ensuite travailler à redynamiser le comité de pilotage du mécanisme présidé par le Ministère de l'intérieur (dont relève la direction des migration) en s'assurant de l'inclusion effective des ministères/institutions concernés. Cela permettra une compréhension harmonisée de la vision, puis une synergie d'actions à travers la tenue de rencontres et partages réguliers des documents stratégiques et permettra d'augmenter l'appropriation par les institutions impliquées.

**R3.** Renforcer la communication institutionnelle autour du projet avec les partenaires gouvernementaux. En plus de la transmission régulière des rapports périodiques, demander aux ministères clés la désignation de points focaux avec qui un mécanisme officiel de communication serait établi et respecté.

❖ Au niveau de l'OIM au Niger,

**R4.** En collaboration avec les partenaires étatiques, le groupe de travail sur la migration et bailleurs de fonds, travailler à améliorer la coordination des acteurs intervenant dans la gestion des migrations en mettant à contribution la position de l'OIM en tant que leader dans la gouvernance migratoire. Cela permettrait une harmonisation des stratégies et ainsi éviter les duplications.

❖ Au niveau du gouvernement nigérien et de la CEDEAO

**R5.** En vue d'assurer une gestion pérenne et souveraine (financièrement et techniquement) des actions de recherche, sauvetage et assistance aux migrants dans le désert nigérien, le gouvernement nigérien, en concertation avec les différents bailleurs, l'OIM et les autres Etats de CEDEAO, devrait opter pour une gestion plus globale /régionale (CEDEAO) des migrations, en plaidant pour la signature de conventions (bi) multilatérales entre Etats de la sous-région. Cela du fait que le Niger soit un pays de transit pour la quasi-totalité des ressortissants de ces pays, qu'ils soient en partance ou de retour vers/du Maghreb (Libye, Algérie). On pourrait ainsi aboutir à la mise en place d'un fond souverain sous régional destiné à la gouvernance migratoire. De telles conventions devraient aussi prendre en compte la facilitation de la migration de travail notamment vers les pays qui sont/seront dans un besoin de main d'œuvre pour la reconstruction comme la Libye.

## **I- Introduction**

Ce rapport d'évaluation porte sur la phase II du Projet « Mécanisme de Ressource et de Réponse pour les migrants » (MRRM II) financé par l'Union Européenne (UE) et piloté par l'OIM Niger dans ce pays. Ce processus d'évaluation s'inscrit en droite ligne avec les exigences de l'OIM mais aussi des bailleurs, qui prévoient que tout projet exécuté soit soumis à des évaluations (à mi-parcours et finale) afin de capitaliser les acquis mais aussi tirer des leçons et surtout faire des recommandations en vue d'améliorer les prochaines actions. Il s'agit là de l'évaluation sommative (finale) du projet en question, commanditée par l'OIM Niger pour répondre à cet impératif procédural dans l'optique de renseigner non seulement toutes les parties prenantes au projet mais également les tiers parties qui seraient particulièrement intéressées par les réalisations du projet. Le rapport d'évaluation est destiné non seulement à l'usage du personnel de l'OIM Niger, particulièrement celui impliqué dans l'exécution du projet, mais aussi et surtout au bailleur qui veut avoir une évaluation neutre de l'usage des fonds mis à disposition de l'OIM. Il est également disponible à la demande des différentes parties prenantes au projet à savoir, les institutions étatiques et autres institutions concernées.

Le rapport est articulé de sorte à fait ressortir respectivement le contexte de l'activité, la démarche méthodologique entreprise pour la mener de même que les critères utilisés pour l'évaluation. Il fait ensuite un focus sur l'analyse des résultats atteints et constatés avant de tirer des conclusions et faire des recommandations. La dernière partie comporte des annexes pour compléter certains aspects non intégrés dans le corps du document.

## **II- Contexte, finalité, portée et critères de l'évaluation**

### **2.1- Contexte de l'évaluation**

Depuis les années 2000, les mouvements migratoires, particulièrement ceux à destination de l'Europe, ont gagné en ampleur et en complexité dans la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. En raison de sa situation géographique, le Niger, particulièrement la région d'Agadez est devenue une zone de passage stratégique pour les migrants cherchant à gagner certains pays du Maghreb et l'Europe. Pourtant, le pays fait face à des défis majeurs qui limitent fortement ses capacités dans les domaines de la protection des migrants, de la gestion des frontières et de la lutte contre le trafic et la traite de personnes. Il faut noter que ces faiblesses structurelles et institutionnelles ne se limitent pas au seul Etat nigérien, mais peuvent être généralisée aux Etats ouest africains. Dans ces pays, la jeunesse est en proie au chômage avec toutes ses conséquences, notamment les nombreux départs des jeunes fuyant la précarité à la recherche de lendemains meilleurs sous d'autres cieux aux périls de leur vie.

D'autre part, l'effondrement de l'Etat libyen en 2011 a mis en mal la sécurité de nombre de ressortissants ouest africains qui y vivaient, provoquant ainsi des milliers de retour vers les pays d'origines, chose à laquelle ces derniers ne se sont pas totalement préparés.

Dans ce contexte, l'OIM - l'agence des Nations Unies pour les Migrations – a développé un ensemble de réponses programmatiques visant à fournir une aide au retour volontaire et à la réintégration aux migrants en transit au Niger.

Depuis 2015, l'OIM Niger met en œuvre le « Mécanisme de Ressource et Réponse pour les Migrants (MRRM II) » qui vise à contribuer à l'amélioration de la stabilité du Niger à travers le développement d'une approche efficace de gestion des flux migratoires. Plus concrètement, les objectifs

du Mécanisme sont de fournir une assistance humanitaire directe aux migrants dans les centres de transit et sur les routes migratoires ; de faciliter le retour volontaire assisté et d'appuyer la réintégration socio-économique durable et efficace des migrants dans leurs pays d'origine ; de favoriser une meilleure collaboration entre les pays d'origine, de transit et à certains niveaux le pays de destination ; et d'accroître la compréhension des communautés quant aux avantages d'un développement communautaire comme alternative à la migration irrégulière.

C'est dans ce cadre que le projet « Mécanisme de Ressource et Réponse pour les Migrants (MRRM) – Phase II », financé par l'UE via le Fonds Fiduciaires d'Urgence pour l'Afrique (FFUE), est mis en œuvre. D'une durée totale de 36 mois, le projet a débuté le 5 août 2016 et pris fin le 4 août 2019. En conformité avec le plan d'évaluation approuvé pour ce projet, deux évaluations doivent être complétées. L'évaluation de mi-parcours ayant été réalisée en février 2018, la présente évaluation finale vient boucler le cycle de vie du projet.

## **2.2- Finalité de l'évaluation**

Elle vise à fournir une appréciation qualitative et quantitative des résultats achevés dans le cadre du projet MRRM II. Son but est d'une part, d'informer une audience interne en occurrence l'équipe OIM de bureau pays, les unités spécialisées des bureaux OIM régional et global – afin que les leçons apprises et bonnes pratiques reconnues soient internalisées et permettent d'améliorer le développement et la mise en œuvre de projets futurs. D'autre part, elle donne au bailleur de fonds un portrait global de l'impact du projet au terme de sa mise en œuvre. De façon générale, elle cherche à faire le bilan de mise en œuvre du projet et faire des recommandations pour la poursuite de l'ensemble des projets qui s'inscrivent dans le cadre du mécanisme global.

## **2.3- Portée de l'évaluation**

S'agissant de l'évaluation finale, l'approche prend en compte la totalité des résultats, depuis le lancement du projet en août 2016 jusqu'au dernier mois de mise en œuvre du projet en août 2019. Par ailleurs, la portée géographique de l'évaluation s'étend à l'ensemble du Niger ainsi qu'à d'autres pays de la sous-région (notamment à travers l'analyse des rapports de missions et suivis produits par l'équipe du MRRM II dans les pays de réintégration des bénéficiaires assistés). En rappel, les projets de réintégration pilotés depuis le Niger dans le cadre du présent projet, ont bénéficiés aux ressortissants d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest à savoir le Cameroun, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, la Guinée Conakry, le Mali et la Sierra Leone.

## **2.4- Critères d'évaluation**

Conformément aux normes évaluatives et au cadre de référence, les critères d'évaluation ont porté sur :

- **La pertinence** du projet : L'évaluation a cherché à apprécier dans quelle mesure le projet MRRM a répondu à des besoins encore valides, ainsi que son degré d'intégration au contexte institutionnel (national et sous régional) ;
- **L'efficacité de la mise en œuvre du projet** : Ce critère a été choisi afin de passer en revue le degré d'achèvement atteint par rapport aux cibles et indicateurs établis dans le cadre logique de l'intervention ;
- **Efficiences de la gestion des ressources et le rapport coût-efficacité** : L'évaluation a visé à documenter comment les ressources humaines, matérielles et financières allouées au projet ont

été utilisées ;

- **Impact** : L'approche a cherché à identifier, au-delà des effets positifs attendus mis en lumière dans le cadre du critère d'efficacité, les effets éventuellement non-attendus liés au projet, qu'ils soient positifs ou négatifs ;
- **Durabilité** : Ce critère a été retenu afin d'apprécier dans quelle mesure les résultats de l'intervention présentent des éléments porteurs de durabilité.
- **Genre** : dans le cadre de cette évaluation, une attention particulière a été portée à l'intégration effective des dimensions de genre dans le projet.

### III- L'approche méthodologique de l'évaluation

#### 3.1-Sources, méthodes et outils de collecte des données

L'évaluation s'est focalisée sur une collecte de données qualitatives. Après une revue des documents relatifs au projet qui a permis d'en cerner les tenants et les aboutissants, il a été procédé à l'identification des informateurs clés susceptibles de fournir des informations fiables et crédibles en vue d'appuyer l'analyse des constats. Des entrevues ont alors été entreprises avec d'une part, l'équipe cadre du projet au siège à Niamey et au niveau du sous bureau de l'OIM à Agadez, de même que les techniciens rencontrés dans les différents centres de transit visités, et d'autre part avec des représentants des institutions étatiques partenaires de mise en œuvre du projet. Toujours dans un souci de triangulation de l'information pour étayer les analyses, un entretien a eu lieu avec un groupe de bénéficiaires (migrants) dans le centre de transit de Agadez. Des guides d'entretien semi structurés ont été élaborés et mis à profit pour ce faire. En tout, 17 entretiens ont été conduits avec 55 personnes dont 26 partenaires institutionnels et 29 membres du staff du projet (voir liste des personnes rencontrées en annexe). Quant aux informations quantitatives analysées, elles émanent essentiellement des différents rapports et des bases de données du projet. Toutes ces informations furent complétées par les observations sur le terrain et lors de visites dans les centres transit.

#### 3.2-Analyse des données

L'analyse des données a été faite en fonction des six critères d'évaluation. Dans cette optique, une grille d'analyse fut élaborée notamment pour la synthèse et l'interprétation des informations qualitatives en provenance de différentes sources. Elle a permis de regrouper les informations qui se recoupent, mais aussi d'identifier les points de divergence de point de vue. En ce qui concerne les données quantitatives, il a été procédé à une confrontation des différentes sources de données et à l'examen des méthodes et outils de collecte utilisés par l'équipe de projet pour les agréger ; toute chose ayant permis de s'assurer de la qualité de ces données et d'identifier également les points de faiblesse. Le but de ce processus est de s'assurer que les différentes données répondent aux normes de qualité que sont : l'exactitude, la fiabilité, l'intégrité, l'opportunité, l'intégrité etc. et cela dans un souci d'objectivité et de s'y baser pour tirer des conclusions et faire des recommandations pertinentes.

#### 3.3-Contraintes et mesures de mitigation

La principale contrainte notable lors de cette évaluation réside dans sa portée géographique. En effet, le projet couvre non seulement l'ensemble du territoire nigérien, mais également 6 autres pays de la sous-région ouest africaine dans lesquels 20 projets de réintégration ont été implémentés. De ce fait, la phase terrain pour la collecte de données qui duré 10 jours calendaires, n'a pas permis de réaliser des visites dans toute la zone de couverture du projet. L'accent a été mis sur les villes de Niamey et Agadez qui

constituent les principaux centres de gestion du projet. Les localités comme Arlit, Dirkou, y compris les opérations de sauvetage et activités de réintégration qui ont été conduites en dehors du Niger (Côte d'Ivoire, Sénégal, Cameroun, Guinée Conakry, Mali et Sierra Leone) n'ont pas fait l'objet d'observation parce que déjà terminées. Par conséquent, les sources secondaires (rapports de suivi-évaluation) ont joué un rôle important dans l'éclairage et l'appréciation de ces éléments. La stratégie de mitigation a reposé à la fois sur la revue des documents écrits disponibles ainsi que sur des entretiens avec différents membres de l'équipe de gestion du projet, en vue de recueillir des données secondaires utiles pour l'évaluation.

#### **IV- Résultats obtenus**

Les paragraphes qui suivent présentent et analysent successivement les constatations lors de l'évaluation en fonction des six critères d'évaluation utilisés. Il s'agit de répondre aux différentes questions posées dans la matrice d'évaluation (voir annexe).

##### **4.1-De la pertinence**

Pour évaluer la pertinence du projet, il était question d'apprécier dans quelle mesure le projet MRRM II répond à des besoins encore valides, ainsi que son degré d'intégration au contexte institutionnel. Il s'est agi aussi d'examiner la raison d'être du projet à travers les questions ci-dessous :

*Quelle est la logique du projet ? Les effets directs et les produits escomptés sont-ils toujours valides et utiles comme prévu initialement, ou tels qu'ils ont été modifiés par la suite ? Le projet s'accorde-t-il avec les stratégies nationales et régionales et y contribue-t-il ? Le projet est-il conforme aux priorités du donateur ?*

##### **4.1.1- La logique du projet et son alignement avec les objectifs de l'OIM**

Le projet met en œuvre une stratégie pour apporter une réponse appropriée aux dynamiques migratoires au Niger et à fournir les ressources nécessaires à une meilleure gestion des migratoires particulièrement au Niger et plus généralement dans la région ouest africaine et même au-delà. Son objectif global qui est de « Soutenir la réponse du Niger aux flux migratoires complexes, promouvoir des alternatives faisables et efficaces à la migration irrégulière depuis le Niger et promouvoir le développement économique et social à travers les migrations circulaires dans la région », comporte trois composantes à savoir :

- La composante 1 axée sur la « Gouvernance » a pour objectif d'assister les autorités nationales et régionales dans la mise en œuvre du Mécanisme et de développer la gouvernance migratoire à travers ce mécanisme.
- La composante 2, axée sur la « Protection » vise à renforcer les capacités des autorités locales afin de mieux protéger les migrants en transit et de retour au Niger, pour minimiser l'impact négatif sur la stabilité dans les zones de transit et retour.
- La troisième composante est axée sur le « Développement » à travers le soutien aux initiatives visant à promouvoir la migration et le développement, ainsi que les alternatives à la migration irrégulière, en partenariat avec les autorités locales, régionales et la société civile.

La réalisation des actions du projet est déclinée en trois objectifs spécifiques comportant chacun un ou des résultats comme résumé dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : résumé du cadre de résultat du projet

Objectifs spécifiques	Résultats attendus et activités
<p><b>(OS1)</b> Assister les autorités nationales et régionales dans la mise en œuvre du MRRM et développer la gouvernance migratoire à travers ce mécanisme</p>	<p><b>(R1)</b> Le MRRM est renforcé en partenariat avec les autorités nationales et régionales, et contribue à une meilleure coordination en matière de migrations ainsi qu'à une gouvernance migratoire accrue.</p> <p><b>A1.1</b> Organisation de rencontres/échanges avec les institutions nigériennes clés (par exemple l'organe national de concertation et de coordination en matière de bonne gouvernance migratoire, l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic des Migrants, la Direction des Nigériens de l'Extérieur, la Direction de la Surveillance du Territoire) pour la familiarisation des autorités avec les bonnes pratiques en matière migratoire; Organisation d'une réunion régionale, Organisation de formations/sensibilisations ; Organisation d'une visite d'étude</p> <p><b>A1.2</b> Appui à la création/soutien au fonctionnement d'un organe national de concertation et de coordination en matière de bonne gouvernance migratoire ; Appui technique aux structures institutionnelles jouant un rôle dans les questions migratoires (par exemple l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic des Migrants, la Direction des Nigériens de l'Extérieur, la Direction de la Surveillance du Territoire)</p> <p><b>A1.3</b> Appui à l'étude générale des capacités et défis existants affectant la gouvernance migratoire au Niger pour le développement d'une stratégie de transfert graduel du Mécanisme MRRM aux autorités</p> <p><b>A1.4</b> Appui au développement de politiques et Procédures Opérationnelles Standardisées (POS) pour l'élaboration d'un manuel du Mécanisme MRRM au niveau local</p>
<p><b>(OS2)</b> Renforcer les capacités des autorités locales afin de mieux protéger les migrants en transit et de retour au Niger, pour minimiser l'impact négatif sur la stabilité dans les zones de transit et de retour</p>	<p><b>(R2)</b> Les migrants en transit au Niger sont assistés et protégés à travers le MRRM en étroite collaboration avec les autorités nigériennes</p> <p><b>A2.1</b> Les bureaux de Diffa et Koni de l'ANLTP/TIM sont soutenus dans leur fonctionnement via la fourniture d'équipements</p> <p><b>A2.2</b> Des formations relatives à la traite des personnes et le trafic de migrants sont organisées pour les autorités nigériennes ; Un calendrier et manuel de formation sont élaborés avec l'ANLTP/TIM</p> <p><b>A2.3</b> Assistance directe fournie aux migrants, y compris les cas les plus vulnérables, dans les centres de transit de l'OIM au Niger et assistance dans le retour volontaire des migrants vers leurs communautés d'origine</p> <p><b>A2.4</b> Le mécanisme de référencement est opérationnel</p> <p><b>A2.5</b> Le BEO d'Agadez est maintenu et deux BEO sont établis autour d'Arlit et Dirkou avec des MC permettant de mener des sensibilisations ; 1 rencontre régionale est organisée</p> <p><b>A2.6</b> Les deux FMP mis en place en février 2016 à Arlit et Séguédine sont maintenus ; Des données migratoires sont collectées, analysées et accessibles sur une plateforme en ligne</p>

<p><b>(OS3)</b> Soutenir les initiatives visant à promouvoir la migration et le développement, ainsi que des alternatives à la migration irrégulière, en partenariat avec les autorités locales, régionales et la société civile</p>	<p><b>(R3)</b> Une série d'opportunités de développement interconnectées et viables pour les migrants et les communautés locales présentes sur la route migratoire Afrique de l'Ouest/Méditerranée centrale sont développées, soit directement par ce projet, soit indirectement par l'orientation et le référencement vers des initiatives de développement existantes ou prévues</p> <p><b>A3.1</b> Renforcement de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) au Niger à travers un appui à la mise en œuvre d'initiatives visant à promouvoir la migration et le développement (par exemple engagement de la diaspora, organisation d'une foire de travail) ; Organisation d'une rencontre régionale relative à la migration économique (notamment la formation et l'emploi, les bourses à l'emploi)</p> <p><b>A3.2</b> Des initiatives de réintégration et de développement communautaire sont mises en œuvre ; Des missions de suivi et évaluation sont organisées</p> <p><b>A3.3</b> Mise en œuvre de formations professionnelles pour les bénéficiaires des initiatives de réintégration et de développement communautaire</p> <p><b>A3.4</b> Des outils pour suivre et évaluer les projets de développement financés, co-financés ou référés par l'OIM à travers le MRRM, sont développés (une cartographie des projets de développement)</p> <p><b>A3.5</b> Un système de formation/de référencement pour l'emploi des migrants est développé</p>
--	--

A la lecture du tableau, on perçoit la logique du projet à travers un enchaînement d'étapes vers la finalité qui est un transfert progressif vers les institutions nigériennes, des capacités techniques opérationnelles pour assurer une réponse adéquate aux flux migratoires et fournir les ressources nécessaires pour une gouvernance migratoire accrue. Les activités prévues montrent la façon dont les acteurs du projet pensent et comptent s'y prendre pour que ce changement se produise. Cette vision des choses est pertinente en ce sens qu'une bonne gouvernance migratoire requiert une combinaison d'actions interconnectées et complémentaires et raisonnablement programmées dans le temps et dans l'espace avec des institutions ciblées. En effet, la gestion d'une dynamique migratoire comme celle que connaît le Niger (au regard de sa situation géographique) et à laquelle le projet veut répondre impose à la fois :

- Prioritairement des actions d'assistance directe aux migrants en détresse, notamment les cas les plus vulnérables à travers des opérations de recherche et de sauvetage de même que la construction d'infrastructures destinées à accueillir ces personnes en vue de leur fournir l'assistance d'urgence avant d'assurer leur retour volontaire vers leurs communautés d'origine. Actions que le projet a efficacement menées et lui ayant permis de construire/renforcer six centres de transit à Niamey (quatre centres), Agadez (un centre) Arlit (un centre), Dirkou (un centre) et d'assister directement plus de 118 495 migrants dans les centres, pour le retour volontaire et les actions de sensibilisation.

- La proposition d'alternative à la migration irrégulière à travers des actions de développement économique génératrices de revenus qui profitent à la fois aux migrants retournés et leurs communautés d'origine. Cela consiste à développer des initiatives de réintégration et de développement communautaire créatrices d'emplois, la mise en œuvre de systèmes de formations professionnelles en vue de renforcer l'employabilité des jeunes pour ainsi prévenir de nouveaux départs risqués et favoriser leur réinsertion dans les communautés d'origine. Cette vision est bien perçue dans la logique d'intervention du projet à travers son objectif spécifique 3. Le projet est ainsi parvenu à faire implémenter une vingtaine de projets de réintégration et de développement ayant bénéficié directement en plus de l'assistance au retour volontaire, à 9 602 personnes et indirectement à 65 467 personnes et leurs communautés selon les rapports de suivi-évaluation des projets de réintégration dans les six autres pays. De plus, des synergies sont trouvées avec des institutions telles que l'Agence National Pour l'Emploi du Niger (ANPE) pour faciliter le développement d'un système de formation professionnelle au profit des jeunes.

- La mise à disposition d'informations justes sur la migration, via un dispositif de sensibilisation accessible à tous dans l'optique de permettre aux éventuels candidats à la migration de prendre des décisions éclairées quant à l'exécution de leur projet migratoire. Ce dispositif se doit également d'atteindre les jeunes migrants déjà sur les routes, leur permettant d'avoir les informations sur les possibilités d'assistance en cas de difficulté. Ce besoin est bien compris par l'OIM Niger qui, à travers ses quatre Bureaux d'Ecoute et d'Orientation (BEO) implantés le long de la route migratoire (Agadez, Arlit, Dirkou et Niamey) et ses 50 mobilisateurs communautaires (MobComs), a pu sensibiliser environ 101 932 migrants et membres des communautés locales sur les risques liés à la migration irrégulière et les alternatives.

- La quantification des flux migratoires dans l'optique de capter les tendances, déterminer les profils des migrants et soutenir la définition de politiques de gestion cohérentes. A travers ses 6 points

de suivi des flux (FMPs), l'OIM Niger est la seule institution présente dans le pays et capable de fournir des informations de ce genre.

- Le renforcement des capacités institutionnelles par une gouvernance partagée du projet avec les institutions gouvernementales constitue un gage d'appropriation du projet et de pérennité de ses résultats. Seules ces institutions sont capables de susciter des changements dans les politiques migratoires du pays mais aussi faire un plaidoyer au niveau supra national, sous-régional (CEDEAO) et même européen vu leurs capacités d'exercer une influence significative dans l'environnement politique. L'axe « gouvernance » du projet qui se trouve être transversal à toutes les actions entreprises avec l'implication effective des institutions et les formations développées au profit de leurs membres, prend bien en compte cette préoccupation. En effet, pour garantir cette réussite, les appuis multiformes (dotations en matériel, formation, appui technique) fournis par le projet vont aux institutions nigériennes clés telles que le Cadre de Concertation sur la Migration (CCM), la Direction des Migrations au sein du Ministère de l'Intérieur, les Directions Régionales de l'Etat civile et les autorités locales, l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic des Migrants (ANLTP/TIM), la Direction des Nigériens de l'Extérieur (DNE), la Direction de la Surveillance du Territoire (DST), l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE), le groupe de travail technique sur la migration (GTM).

De ce qui précède, on peut conclure sans hésitation que la logique d'intervention du projet est pertinente parce que basée sur une approche holistique faisant bien le lien entre secours d'urgence et prise en compte de la pérennité et la durabilité. Elle tente d'englober également des espaces économiques (CEDEAO) et géographiques (Afrique de l'Ouest et Maghreb) qui vivent la problématique commune de la migration irrégulière. Seulement, la dimension temporelle du projet (projet initialement planifié sur 3 ans) ne permet pas d'atteindre les ambitieux résultats attendus. Toute chose qui justifie la continuation du mécanisme comportant plus d'une dizaine de projets prévus s'exécuter au moins jusqu'en 2021.

Au niveau stratégique, l'approche MRRM II s'inscrit en cohérence avec une série de priorités programmatiques établies à différents degrés. Elle correspond, de façon globale, aux piliers établis par le cadre de la gouvernance des migrations (MIGOF) de l'OIM : le principe d'une gouvernance migratoire informée sur la base de données, le principe d'une gouvernance fondée sur des partenariats impliquant un large nombre de parties, et celui d'une adhésion et réalisation des droits des migrants. Elle correspond également aux objectifs fixés par le MIGOF, qu'il s'agisse de viser au bien-être socioéconomique des migrants et de leurs communautés, d'apporter des réponses aux crises ou de fournir des options sûres, ordonnées et dignes aux migrants. Ces axes prioritaires sont également déclinés dans la stratégie nationale 2017-2019 de l'OIM au Niger.

#### **4.1.2- La réponse aux besoins nationaux du Niger**

Au démarrage du projet en 2016, le pays ne disposait que de quelques initiatives relatives à la gestion des migrations comme le précise le rapport d'« enquête sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest » dont la deuxième édition fut publiée en 2016. En effet, il se trouve que « Malgré la création d'un comité interministériel spécial sur l'élaboration d'une politique migratoire en 2007 et l'élaboration d'un projet de document de politique en 2014, aucune politique migratoire nationale n'avait encore été adoptée ». On se rend rapidement compte du vide que le projet est venu combler quant à la prise en main de cette problématique à laquelle le pays est toujours confronté. Pour encourager les initiatives

préexistantes, le projet apporte continuellement soutien au CCM pour la tenue de ses sessions et a même suscité la constitution d'un groupe de travail technique sur la migration qui regroupe les principaux acteurs (ministères et autres organismes) travaillant sur la thématique. On peut alors affirmer par ricochet que les institutions nationales en charge des questions migratoire manquaient sérieusement de capacités et d'instances pour faire face à cette problématique. De ce fait, le volet « gouvernance », lié au renforcement de capacités institutionnelles fut et demeure pertinent.

D'autre part, le projet a travaillé non seulement à instaurer une prise de conscience générale de l'acuité de la question, mais également à doter les agents des institutions partenaires des capacités nécessaires et adéquates pour être opérationnels sur le terrain. A titre d'exemple, on peut noter entre autres, la formation des agents de l'ANLTP (juges et inspecteurs) sur la thématique de la traite et du trafic des personnes, la formation des agents de la DST sur la collecte et la gestion des données migratoires et leur association à des opérations de recherche et de sauvetage de migrants en détresse, tout comme l'implication de la Direction Régionale de la Santé et des Populations (DRSP) de Agadez dans activités de soins aux migrants. Mais qu'à cela ne tienne, comme déjà signalé dans le rapport d'évaluation intermédiaire, des efforts sont encore à fournir dans le renforcement de la gouvernance migratoire au niveau national. Il ressort en effet que les besoins persistent au regard des faibles capacités financières et techniques des autorités locales qui ne sont pas encore à mesure de prendre en charge de façon autonome les besoins d'assistance et de prise en charge des personnes concernées. Compte tenu des expériences de l'OIM en matière de renforcement de capacités dans la région, on peut raisonnablement s'attendre à ce que la transformation effective et durable des capacités, en un mot l'appropriation réelle du mécanisme s'inscrive dans le long terme. Le manque de ressources financières publiques constitue une des contraintes majeures qui impacte négativement la capacité des acteurs concernés dans la mise en œuvre de leurs responsabilités régaliennes. Pour y remédier, ne serait-ce que partiellement, le projet a développé une stratégie spécifique au transfert du programme global « MRRM » aux autorités, appuyé par une formalisation de 4 Procédures Opérationnelles Standardisées combiné à des efforts de formation. A ce jour, cet axe apparaît toujours comme un axe d'intervention approprié.

S'agissant du degré d'implication et de consultations des parties prenantes, les entretiens réalisés permettent de confirmer un effort d'implication effective des partenaires gouvernementaux dans les actions entreprises. Il est ressorti que plusieurs partenariats ont été construits et formalisés à travers des relations de travail avec une vision à long terme, autant auprès des autorités que des agences et partenaires publics. Les éléments identifiés par l'évaluation suggèrent que la mise en œuvre est bien parvenue à inclure les acteurs en présence dans la programmation, en soutenant leurs fonctions respectives et en les intégrant aux processus en fonction de leurs compétences respectives. Cette remarque est valable tant au niveau national que régional (à Agadez) où d'ailleurs le niveau d'implication est plus perceptible probablement à raison de l'opérationnalité.

#### **4.1.3- La réponse aux besoins des bénéficiaires**

L'analyse initiale du problème qui a conduit à la formulation du projet faisait état de l'urgence à secourir et assister des migrants en détresse et quelques fois victimes de traite. Dans sa programmation, le projet a prévu d'atteindre un des résultats (OS2, R2) qui est qu'au moins 6 000 migrants en transit au Niger bénéficient d'assistance aux centres et soient protégés à travers le MRRM en étroite collaboration avec les autorités nigériennes. Mais déjà à la deuxième année de mise en œuvre, les rapports exploités font

états de 6 961 migrants qui étaient assistés, soit un taux de réalisation de 112%. Cela démontre non seulement la performance du projet, mais aussi et surtout l'acuité du besoin d'assistance. Lors de la visite dans le centre de transit de Agadez en Juillet 2019 pour l'évaluation, le tableau d'affichage faisait état de 443 migrants présents, auxquels se sont ajoutés séance tenante, 173 autres en provenance du centre de transit d'Arlit. Des entretiens avec le responsable du centre, il est ressorti qu'à certaines périodes de la vie du projet, plus de 1 600 migrants ont été accueillis dans le centre qui est prévu pour en accueillir 1 000 personnes. Ces chiffres sont très éloquentes et décrivent à quel point le projet vient répondre à des besoins cruciaux. Les propos recueillis auprès des migrants finissent de convaincre du rôle vital que cette assistance a joué. En ce sens, les opérations de sauvetage conduites par le projet, qui entrent dans le cadre de l'approche sous le volet de l'assistance, ont pu démontrer leur utilité à sauver les vies. L'affluence dans les centres témoigne typiquement du besoin d'une assistance d'urgence, notamment dans le cas des personnes victimes de traumatismes. Ainsi, l'objectif spécifique lié à l'assistance apparaît pleinement justifié et continue de répondre au besoin du contexte et des migrants.

Sous un autre angle, le projet s'est donné pour ambition d'adresser les facteurs à la base des migrations concernant le troisième volet relatif au développement, en s'engageant à développer une série d'opportunités de développement interconnectées et viables pour les migrants et les communautés locales présentes sur la route migratoire (OS3, R3). Eu égard aux causes profondes liées aux mouvements migratoires qui se résument essentiellement au manque d'opportunité d'emplois, cette dimension apparaît également pertinente. L'aspiration à migrer en vue d'un avenir meilleur constitue toujours une dynamique de fond, largement liée aux défis socioéconomiques de la région. Ainsi, à travers les 20 projets de réintégration mis en œuvre dans 6 pays de retour, les rapports de suivi évoquent 5 254 bénéficiaires directs et plus de 37 000 bénéficiaires indirects à qui le projet a pu procurer une source de revenus. 5 229 personnes ont bénéficié de formations professionnelles. De ce point de vue, l'approche s'avère pertinente et efficace pour répondre aux besoins locaux dans le sens où elle soutient les initiatives et politiques de l'emploi au Niger et dans la sous-région, qu'il s'agisse d'efforts ciblés au niveau des partenaires publics (ministère du travail, agence nationale de l'emploi...) ou d'initiatives dans les zones de retour (réintégration des personnes retournées, soutien à l'économie locale.).

Néanmoins, si les activités de réintégration ont par essence impliqué directement les bénéficiaires sélectionnés, certaines limites ont été observées en l'absence de participation (contribution aux projets communautaires) des personnes concernées, la conception et le pilotage à distance de ces projets. Ce facteur a pu limiter l'appropriation et en conséquence le degré de réussite des activités concernées comme le montrent les rapports de suivi consultés.

#### **4.1.4- De l'alignement du projet avec les priorités des bailleurs**

L'Union Européenne est le partenaire financier qui a mis ces fonds à la disposition de l'OIM Niger au regard de plusieurs paramètres du contexte. D'abord, on notera qu'une grande part des candidats à la migration transitant par le Niger ont pour destination les pays de l'UE. Même si le chemin pour y parvenir est jonché d'embûches contraignant les migrants à faire parfois des escales obligatoires (durant des mois, voire même des années) à la recherche de fonds, force est de constater que l'ultime destination reste l'Europe pour certains. Eu égard aux raisons des départs précédemment évoquées,

l'UE tente de tarir à la source les flux à travers des programmes visant à offrir des alternatives aux candidats à la migration. De ce point de vu, on peut considérer que la thématique est une des prioritaire pour le bailleur.

Enfin, comme le signale le rapport d'évaluation à mi-parcours, s'agissant des priorités établies dans le cadre de la stratégie du Fonds fiduciaire de l'Union Européenne, et spécifiquement celles précisées dans le document d'orientation dit pour la fenêtre « Sahel et Lac Tchad », l'intervention MRRM répond tout particulièrement aux axes relevant du domaine d'action « Prévenir la migration irrégulière et les déplacements forcés et faciliter la gestion de la migration ainsi que les retours ». En ce sens, les activités et résultats produits entrent dans le cadre des points importants identifiés par le document (Création d'emploi et perspectives économiques dans les régions au fort potentiel migratoire et facilitation au retour, transformation des systèmes bâtis autour de la migration irrégulière, contribution à une meilleure gestion de la migration le long des routes migratoires, coopération facilitant le retour et la réintégration des migrants en situation irrégulière). De ce point de vue, il n'y a donc pas de limitation particulière, l'initiative apparaissant bien articulée compte tenu des priorités fixées par les cadres d'orientation et de planification existants.

En conclusion, on peut affirmer que les activités et les effets atteints par le projet, tels que planifiés dans son cadre logique, sont pertinents et demeurent compatibles avec les besoins du contexte. La réponse qui sied aux flux migratoires complexes de ce type exige une logique d'action que le projet a su mettre en place à travers ses trois volets programmatiques contribuant bien aux efforts du Niger dans sa tentative de maitrise les flux migratoires. Le projet participe en effet à la promotion d'alternatives à la migration irrégulière et au développement économique et social tout en capacitant les institutions gouvernementales à assurer le relais quand le transfert sera effectif.

#### **4.2-De l'efficacité du projet**

L'évaluation de l'efficacité a consisté à passer en revue le degré d'achèvement atteint par rapport aux cibles et indicateurs établis dans le cadre logique de l'intervention, ainsi que les processus y ayant contribué. Il s'agit ici de savoir :

- *Quels sont les réalisations faites par le projet au regard des prévisions du cadre logique ?*
- *Quels sont les principaux facteurs ayant influé sur la réalisation des effets directs escomptés ?*
- *Dans quelle mesure le projet s'est-il adapté à l'évolution de la situation extérieure pour garantir l'obtention des effets directs ?*
- *Les résultats attendus ont-ils eu des effets positifs ou négatifs non prévus ?*
- *Dans quelle mesure ces effets ont-ils contribué aux résultats obtenus ?*

Avant de répondre à cette série de questions, il convient de signaler que le cadre logique initial du projet a fait l'objet d'une révision au cours de la vie du projet en vue de réorienter certaines actions et surtout, mieux focaliser les efforts au vu du contexte d'urgence croissante des besoins d'assistance aux migrants. L'évaluation a donc porté sur le nouveau cadre logique qui a été adopté avec l'accord du bailleur du projet. En outre, il semble important d'apprécier le dispositif qui est mis en place pour assurer le suivi-évaluation des actions et surtout les changements que le projet est censé engendrer, mais aussi apprécier le contexte dans lequel le projet a évolué.

#### **4.2.1- Le niveau de réalisation des cibles planifiées**

Pour mieux mesurer le niveau de réalisation des activités programmées, l'évaluation se base sur le tableau ci-dessous qui est inspiré du cadre logique afin d'établir une comparaison entre les réalisations constatées, les activités et les indicateurs prévus.

Tableau 2 : évaluation du niveau de réalisation des résultats prévus.

Logique d'intervention	Indicateurs prévus	Cibles	Evaluation des réalisations du projet
<p><b>Objectif général</b> : Soutenir la réponse du Niger aux flux migratoires complexes, promouvoir des alternatives faisables et efficaces à la migration irrégulière depuis le Niger et promouvoir le développement économique et social à travers les migrations circulaires dans la région</p>	<p>Implication des acteurs étatiques et non-étatiques dans la gestion de la migration, la protection, l'assistance au retour volontaire et/ou la réintégration des migrants</p> <p>Nombre de bénéficiaires d'assistance directe au Niger, des retours, des sensibilisations et des</p>	<p>Les acteurs étatiques et non-étatiques s'impliquent davantage dans la gestion de la migration, la protection, l'assistance au retour volontaire et/ou la réintégration des migrants</p> <p>Plus de 6 000 bénéficiaires d'assistance directe au Niger, plus de 3 500 bénéficiaires des retours</p>	<p>A l'issue de la collecte et de l'analyse des données, il ressort que toutes les actions entreprises dans le cadre du projet sont conduites en collaboration avec les acteurs (étatiques ou non) selon la pertinence du rôle qu'ils jouent dans la gestion de la migration. En effet, tous les représentants d'institutions avec lesquels les interviews ont eu lieu tant au niveau national (Niamey) que régional (Agadez) reconnaissent avoir été associés à la mise en œuvre des actions de la composante du projet qui les concerne, qu'il s'agisse des formations, de dotations en matériel/équipement, de la participation à des missions terrain ou des actions d'accueil et d'assistance aux migrants. On note que le projet a suscité de ce fait un intérêt pour la question migratoire de la part des différents acteurs qui s'impliquent davantage dans la gestion de la migration.</p> <p>Pour ce qui est des assistances, il est prévu un indicateur à quatre volets. Le constat est que pour chacun des volets concernés, les cibles</p>

Logique d'intervention	Indicateurs prévus	Cibles	Evaluation des réalisations du projet
	projets d'initiatives de réintégration soutenant une réponse aux flux migratoires complexes et des alternatives à la migration irrégulière	volontaires, plus de 100 000 personnes sensibilisées et plus de 5 000 bénéficiaires des initiatives de réintégration au Niger et dans la région	<p>ont été largement dépassé comme le montrent les chiffres suivants extraits des rapports du projet : assistance directe : 118 495 bénéficiaires y compris les personnes touchées par les sensibilisations : 101 932, les bénéficiaires de l'assistance au retour volontaire : 3 821, les bénéficiaires des initiatives de réintégration : 5 254 bénéficiaires directs et 36 778 bénéficiaires indirects soit un taux de réalisation de plus de 100% pour chaque volet qui fut atteint dès la deuxième année de mise en œuvre. De ce fait, aucune activité d'assistance directe aux migrants n'a été menée pendant la troisième année du projet. Cette composante a dès lors été couverte par les autres projets de l'Initiative conjointe UE-OIM pour la Protection et la Réintégration des migrants, ainsi que par d'autres contributions bilatérales. Cet objectif est donc atteint et les chiffres y relatifs expriment un besoin accru d'assistance confirmant d'avantage la pertinence de ces actions.</p> <p>En tout état de cause, l'objectif global du projet ressort atteint car les prévisions d'assistance ont été largement dépassées, l'implication</p>

Logique d'intervention	Indicateurs prévus	Cibles	Evaluation des réalisations du projet
			effective des acteurs étatiques et non-étatiques dans la gestion de la migration à travers les différents accords/conventions de collaboration qui ont été signés.
OS 1 : Assister les autorités nationales et régionales dans la mise en œuvre du MRRM et développer la gouvernance migratoire à travers ce mécanisme	<p>% d'activités dans le cadre du MRRM auxquelles sont associées les autorités nationales</p> <p>Existence d'accords de partenariat officiel entre l'OIM et les autorités nationales</p> <p>Initiation/mise en œuvre de la stratégie de transfert graduel du MRRM aux autorités</p> <p>Développement et remise d'un manuel MRRM aux autorités nigériennes, incluant les leçons apprises et des recommandations</p>	<p>80 % des activités sont mises en œuvre en collaboration avec les autorités</p> <p>Au moins 6 accords de partenariats signés entre l'OIM et les autorités nationales</p> <p>1 stratégie de transfert graduel du MRRM aux autorités initiée/mise en œuvre</p> <p>1 manuel MRRM produit et remis aux autorités nigériennes, incluant les leçons apprises et des recommandations</p>	<p>Sur la base des documents consultés et des entretiens, toutes les activités du projet ont été menées en collaboration avec les autorités.</p> <p>6 accords/protocoles de partenariat ont effectivement été signés dans le cadre des activités du projet. Il s'agit d' :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 Accord de coopération bilatéral entre l'ANLTP/TIM et l'OIM en août 2017,</li> <li>- 1 Protocole d'entente entre le Conseil régional d'Agadez et l'OIM en janvier 2018,</li> <li>- 1 Protocole d'entente entre l'OIM et le Ministère de la Promotion de la Femme et la Protection de l'Enfant en mars 2018,</li> <li>- 1 Protocole d'entente entre l'OIM et le cabinet du Juge des Mineurs en avril 2018,</li> <li>- 1 protocole d'entente avec le Gouvernement du Niger et le HCR en mars 2017</li> </ul>

Logique d'intervention	Indicateurs prévus	Cibles	Evaluation des réalisations du projet
			<p>- 1 protocole d'accord avec la Direction Générale de la Protection Civile (DGPC) en mars 2017.</p> <p>Un document de stratégie de transfert du mécanisme est développé en troisième année mais elle n'est pas encore complètement mise œuvre car ce document planifie les actions jusqu'en 2021.</p> <p>Par ailleurs, le développement d'un manuel relatif au Mécanisme a effectivement démarré en août 2017 et est en cours d'actualisation.</p> <p>En somme, hormis la mise en œuvre de la stratégie de transfert (jusqu'en 2021), l'objectif spécifique 1 est atteint au regard des actions achevées.</p>
<p>Résultat attendu 1 : Le MRRM est renforcé en partenariat avec les autorités nationales et régionales, et contribue ainsi à une meilleure coordination en matière de migrations ainsi qu'à une gouvernance migratoire accrue</p>	<p>Fréquence des rencontres /échanges avec les institutions nigériennes clés relatifs à la gouvernance et aux questions migratoires ; # de réunion régionale ; # de formations/sensibilisations (incl. # d'institutions formées/sensibilisées et # de</p>	<p>L'OIM rencontre/échange mensuellement avec les institutions nigériennes clés relativement à la gouvernance et aux questions migratoires ; 1 réunion régionale ; 4 formations/sensibilisations (au moins 2 institutions formées/sensibilisées et 80</p>	<p>Pour atteindre ce résultat, l'OIM tient régulièrement des rencontres d'échanges, de travail et des visites avec les institutions nationales impliquées dans la gestion des migrations. En effet, en plus des rencontres mensuelles régulières avec les institutions nationales (CCM, GTM, DST, ANLTP/TIM...) plus de 11 rencontres de haut niveau ont été tenues auxquelles s'ajoutent des missions</p>

Logique d'intervention	Indicateurs prévus	Cibles	Evaluation des réalisations du projet
	<p>personnes formées/sensibilisées) # de visite d'étude</p> <p># de structures institutionnelles jouant un rôle dans les questions migratoires soutenues dans leur fonctionnement</p> <p>Développement d'une stratégie de transfert graduel du MRRM aux autorités</p> <p>Développement de POS relatives aux composantes du MRRM</p>	<p>personnes formées/sensibilisées) ; 1 visite d'étude organisée</p> <p>Au moins 3 institutions clés appuyées</p> <p>1 stratégie de transfert graduel du MRRM aux autorités développées</p> <p>Au moins 3 POS développées</p>	<p>spécifiques de rencontre avec les autorités nationales (Niamey) et régionales (Dirkou, Arlit et Agadez).</p> <p>Toutes ces activités rentrent dans le cadre l'appui aux institutions nigériennes auxquelles s'ajoutent les formations organisées à leur intention. Ainsi plus 80 membres du personnel de l'ANLTP/TIM, la DGM, la DST ont bénéficié de formations techniques respectivement sur la traite des personnes et la collectes des données y relatives, de même que la collecte et la gestion des données migratoires.</p> <p>Comme signalé plus haut, un document de stratégie de transfert du mécanisme est développé en troisième année mais elle n'est pas encore complètement mise œuvre car ce document planifie les actions pour les années à venir.</p> <p>Concernant le développement des (POS) Procédures Opérationnelles Standardisées, 4 documents spécifiques à la mission ont été élaborés (POS relative aux mouvements, POS relative aux opérations de recherche et sauvetage dans le désert nigérien, POS relative</p>

Logique d'intervention	Indicateurs prévus	Cibles	Evaluation des réalisations du projet
			<p>à la protection, le profilage, l'enregistrement et la réintégration des migrants. Par ailleurs, des documents qui ne sont pas catégorisés comme des POS comportent toutefois des lignes directrices et informations pratiques à visée similaire, et ont été développés par l'OIM Niger dans le but de formaliser les processus de travail en œuvre. Ils comprennent un document intitulé « Stratégie de communication » et une note relative aux services consulaires – un aspect important dans le cadre du retour volontaire assisté.</p> <p>En conclusion, les cibles du résultat 1 sont effectivement atteintes car les rencontres/échanges prévus sont régulièrement tenus (mensuellement). L'OIM a aussi organisé plus de 4 missions de visites avec les institutions/autorités nigériennes nationales et régionales clés relativement à la gouvernance et aux questions migratoires. Au moins 4 formations ont été organisées ayant bénéficié à plus de 80 personnes en plus des appuis divers apportés à plus de 5 institutions. Le document de stratégie de transfert est achevé et quatre POS et document connexes sont développés.</p>

Logique d'intervention	Indicateurs prévus	Cibles	Evaluation des réalisations du projet
A1.1 Organisation de rencontres/échanges avec les institutions nigériennes clés (par exemple l'organe national de concertation et de coordination en matière de bonne gouvernance migratoire, l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic des Migrants, la Direction des Nigériens de l'Extérieur, la Direction de la Surveillance du Territoire) pour la familiarisation des autorités avec les bonnes pratiques en matière migratoire ; Organisation d'une réunion régionale ; Organisation de formations/sensibilisations ; Organisation d'une visite d'étude			Un effort est fait pour la tenue de rencontres de différents types (rencontre de travail, rencontres de présentation) et l'organisation de visites avec les institutions/autorités nationales et régionales permettant ainsi leur familiarisation avec les bonnes pratiques en matière de migration. Toute chose qui suscite une implication de ces dernières dans les actions initiées par le projet.
A1.2 Appui à la création/soutien au fonctionnement d'un organe national de concertation et de coordination en matière de bonne gouvernance migratoire ; Appui technique aux structures institutionnelles jouant un rôle dans les questions migratoires (par exemple l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic des Migrants, la Direction des Nigériens de l'Extérieur, la Direction de la Surveillance du Territoire)			Le CCM bénéficie régulièrement de l'expertise de l'OIM lors des rencontres de concertations auxquelles elle prend part. de même, l'ANLTP/TIM, la DGM et la DST ont pu bénéficier de sessions de formations d'une part sur la traite des personnes et d'autre part sur la collecte et la gestion des données migratoires. Cependant, les agents de la DGM souhaitent, en plus des formations reçues, être associés à la collecte des données effectuée par les FMPs et une dotation en matériel y relatif.
A1.3 Appui à l'étude générale des capacités et défis existants affectant la gouvernance migratoire au Niger pour le développement d'une stratégie de transfert graduel du Mécanisme MRRM aux autorités			Une cartographie et présentation des capacités opérationnelles des structures nationales dans la gestion de la migration est effectuée et a servi de base pour le développement d'une stratégie relative au transfert du mécanisme aux autorités nigériennes.

Logique d'intervention	Indicateurs prévus	Cibles	Evaluation des réalisations du projet
A1.4 Appui au développement de politiques et procédures opérationnelles standardisées (POS) pour l'élaboration d'un manuel du Mécanisme MRRM au niveau local			Des POS (4) et autres documents de procédures ont été élaborés dont la compilation donnera lieu à un manuel du mécanisme MRRM.
OS 2 : Renforcer les capacités des autorités locales afin de mieux protéger les migrants en transit et de retour au Niger, pour minimiser l'impact négatif sur la stabilité dans les zones de transit et de retour	<p># de bureaux décentralisés de l'ANLTP appuyés/rendus opérationnels</p> <p># de formations organisées relatives à la protection des migrants (incl, # d'institutions formées et # de personnes formées)</p> <p># de centres d'accueil pour les victimes de traite au Niger soutenus</p> <p>Fréquence de publication et mise à jour des données migratoires (désagrégé par documents d'information et plateforme web) partagées avec les autorités nigériennes</p>	<p>2 bureaux décentralisés de l'ANLTP/TIM sont appuyés/rendus opérationnels</p> <p>11 formations mises en œuvre (incl. au moins 10 institutions formées et 100 personnes formées)</p> <p>Au moins 1 centre d'accueil pour les victimes de traite soutenu</p> <p>Les données migratoires sont mises à jour hebdomadairement, et publiées et partagées mensuellement</p>	<p>Dans le cadre de l'accord de coopération bilatéral signé en août 2017 entre l'ANLTP/TIM et l'OIM Niger, les bureaux de Koni et Diffa ont été dotés en matériel informatique et bureautique (ordinateurs, imprimantes, scanners, rétroprojecteurs, bureaux et chaises) en vue de les rendre plus opérationnel dans le rôle que jouent l'ANLTP/TIM.</p> <p>Quant aux formations, on note l'organisation de 5 sessions de formations ayant bénéficié à 4 institutions et 114 personnes. Il s'agit de 2 formations au profit de l'ANLTP/TIM dont une pour 24 agents des bureaux régionaux, une pour les 27 représentants des juridictions (juges des mineurs du ministère de la justice), une pour 33 inspecteurs du travail. D'autres formations ont concerné 20 agents de forces de défense et de sécurité au compte de la DST et 10 agents de la DM.</p> <p>Après une visite de terrain organisée en Janvier 2018, un décret a été adopté ayant</p>

Logique d'intervention	Indicateurs prévus	Cibles	Evaluation des réalisations du projet
			<p>permis de rendre fonctionnel le centre d'accueil des victimes de traite à Zinder.</p> <p>Les rapports des points de suivi des flux sont synthétisés pour produire des documents d'information à travers un site internet mis à jour mensuellement <a href="http://www.globaldtm.info/fr/Niger/">http://www.globaldtm.info/fr/Niger/</a></p> <p>Il faut noter que l'OIM est la seule institution au Niger à produire ce genre de données qui même si des partenaires qualifient la méthode d'aléatoire, permettent de combler un grand vide en donnant une idée des tendances générales concernant les flux migratoires.</p> <p>En plus, en ce qui concerne le système d'enregistrement et de profilage, l'OIM a initié et déployé en juin 2017 sur un total de cinq centres de transit, l'outil MARS (<i>Migrant Assistance Registration System</i>). Un serveur centralisé a été installé dans le bureau principal de l'OIM à Niamey. Cet outil novateur qui est pour le moment accessible qu'à l'OIM, permet d'octroyer un identifiant unique à chaque personne assistée de sorte à assurer la traçabilité des appuis dont elle bénéficie.</p>

Logique d'intervention	Indicateurs prévus	Cibles	Evaluation des réalisations du projet
			<p>En somme, les cibles fixées pour l'objectif spécifique 2 sont toutes atteintes, hormis celles relatives aux sessions de formation. De fait, 4 sur 11 sessions prévues se sont tenues ayant bénéficié à 5 institutions au lieu de 10 prévues. La cible de 100 personnes formées ayant pourtant été atteinte.</p>
<p>Résultat attendu 2 : Les migrants en transit au Niger sont assistés et protégés à travers le MRRM en étroite collaboration avec les autorités nigériennes</p>	<p># de centres de transit opérationnels au Niger</p> <p># de migrants bénéficiant d'assistance directe dans les centres de transit (incl. # victimes de traite, d'exploitation ou d'abus, # enfants migrants non accompagnés ou séparés, # migrants ayant des besoins médicaux et psychosociaux) (désagrégé par genre)</p> <p># de migrants bénéficiant du retour volontaire assisté</p> <p># mécanismes de référencement des migrants vulnérables et/ou bloqués mis</p>	<p>Au moins 5 centres de transit opérationnels au Niger</p> <p>Au moins 6 000 migrants bénéficient d'assistance aux centres, y compris nourriture, BNA, etc.</p> <p>Au moins 4 000 bénéficiaires directs de retour volontaire assisté</p> <p>1 mécanisme de référencement des migrants vulnérables et/ou bloqués mis en place au niveau national</p>	<p>6 centres de transits sont construits/réhabilités et maintenus fonctionnels dans le cadre du projet. Les migrants y sont profilés et y reçoivent des kits de biens non alimentaires et d'hygiène et de la nourriture. Le sixième centre de transit à Niamey a ouvert en janvier 2018 (ainsi, on à Niamey, un centre de transit dédié aux familles, un pour les mineurs non-accompagnés un pour les femmes et un centre pour les hommes. A cela s'ajoutent les centres de Agadez, de Dirkou et de Arlit). Etant donné les changements de routes migratoires et les refoulements de migrants récents à partir de l'Algérie, 2 MobComs, reliés au BEO d'Arilit, sont places au niveau d'Assamaka afin de jouer un rôle clé par rapport aux missions de sauvetage humanitaire organisées par l'OIM.</p>

Logique d'intervention	Indicateurs prévus	Cibles	Evaluation des réalisations du projet
	<p>en place au niveau national</p> <p># de bureaux d'écoute et d'orientation créés au Niger et # de rencontre nationale organisée</p> <p># de migrants bénéficiant d'information sur les migrations sûres</p> <p># FMP établis et opérationnels</p>	<p>2 bureaux créés et 1 rencontre nationale mise en œuvre</p> <p>Au moins 100 000 personnes bénéficiant d'information accrue sur les migrations sûres à travers les BEO et les MC</p> <p>2 FMP établis et opérationnels</p>	<p>Concernant les assistances et comme déjà mentionné plus haut, les rapports du projet consultés font état d'un dépassement des cibles dès la fin de la deuxième année de mise en œuvre. Les résultats des sensibilisations (plus de 100000 personnes) sont rendus possibles grâce à la mise en place et le maintien des 4 bureaux d'orientation (Niamey, Arlit, Agadez et Dirkou) et 50 mobilisateurs communautaires qui sillonnent les « ghettos » et les gares routières pour entrer en contact avec les migrants. Il faut noter que les chiffres sont des estimations minimalistes au regard des flux et de la difficulté à assigner un identifiant unique à chaque personne touchée notamment par les actions de sensibilisation. L'OIM Niger travaille à mieux affiner sa stratégie de collecte y relative.</p> <p>Concernant les FMPs, lors de l'évaluation 6 points des suivis des flux et 10 points d'information étaient fonctionnels. De nouveau points ayant été identifiés au regard des modifications des routes migratoires à la suite de l'application de la loi 2015/36 (qui</p>

Logique d'intervention	Indicateurs prévus	Cibles	Evaluation des réalisations du projet
			<p>criminalise l'aide à la sortie ou à l'entrée irrégulière sur le territoire nigérien).</p> <p>Quant au mécanisme de référencement des victimes de traite au Niger, une première version avait été élaborée dans le cadre du projet « <i>Prevention of human trafficking through women empowerment and assistance to victims of trafficking in Zinder region</i> » financé par le Gouvernement du Canada (août 2015 – août 2016). Le présent projet a permis sa révision et son utilisation lors des formations dispensées aux agents de l'ANLTP/TIM.</p> <p>Au vu de ce qui précède, on peut affirmer que le résultat 2 du projet a été pleinement réalisé.</p>
A2.1 Les bureaux de Diffa et Koni de l'ANLTP/TIM sont soutenus dans leur fonctionnement via la fourniture d'équipements			Les bureaux décentralisés de l'ANLTP/TIM à Diffa et Koni ont été renforcés par un apport en logistiques et les agents ont bénéficiés de formation dans le cadre du projet.
A2.2 Des formations relatives à la traite des personnes et le trafic de migrants sont organisées pour les autorités nigériennes ; Un calendrier et manuel de formation sont élaborés avec l'ANLTP/TIM			57 agents de l'ANLTP dont des juges de mineurs et des inspecteurs de travail ont bénéficié de formations sur la traite et le trafic des personnes, suivie d'une dotation en manuel traitant de la question.
A2.3 Assistance directe fournie aux migrants, y compris les cas les plus vulnérables, dans les centres de transit de l'OIM au Niger et assistance dans le retour volontaire des migrants vers leurs communautés			Les opérations des recherches et de sauvetage ainsi que le maintien du fonctionnement de 6

Logique d'intervention	Indicateurs prévus	Cibles	Evaluation des réalisations du projet
d'origine			centres de transit ont permis au projet d'apporter de l'assistance à plus de 3000 migrants sous différentes formes.
A2.4 Le mécanisme de référencement est opérationnel			Le mécanisme de référencement des personnes victimes de traite a été actualisé sous le projet et opérationnalisé avec l'implication de l'ANLTP/TIM.
A2.5 Le BEO d'Agadez est maintenu ; Deux BEO sont établis autour d'Arlit et Dirkou avec des MC permettant de mener des sensibilisations ; 1 rencontre régionale est organisée			2 bureaux d'écoute et d'orientations ont été ouverts à Arlit et Dirkou, portant à 4 le nombre de bureaux ayant permis de toucher plus de 100 000 migrants et membres de la communauté sur les routes migratoires.
A2.6 Les deux FMP mis en place en février 2016 à Arlit et Séguédine sont maintenus ; Des données migratoires sont collectées, analysées et accessibles sur une plateforme en ligne			Les tendances sur les flux migratoires sont régulièrement mises à jour et publiées sur un site internet y dédié. Cela est rendu possible grâce à la mise en place et la fonctionnalité de 6 FMPs et 10 points d'information.
OS 3 : Soutenir les initiatives visant à promouvoir la migration et le développement, ainsi que des alternatives à la migration irrégulière, en partenariat avec les autorités locales, régionales et la société civile.	L'ANPE au Niger est appuyée dans la mise en œuvre d'initiatives  # de bénéficiaires directs et indirects des initiatives de réintégration et de	L'ANPE au Niger a mis en œuvre au moins 1 initiative visant à promouvoir la migration et le développement ; Au moins 1 réunion régionale est mise en œuvre  Au moins 5 000 bénéficiaires directs et 35 000 bénéficiaires	Il convient ici de noter que le soutien à l'ANPE a différé de la description initiale du projet qui prévoyait un soutien au développement et à la mise en œuvre de sa stratégie ainsi que d'un appui technique ponctuel à ses bureaux décentralisés. L'activité ayant été modifiée, il s'est plutôt agit de l'organisation d'une foire de l'emploi à Tahoua impliquant l'ANPE et la mise en réseau de la diaspora avec les jeunes entrepreneurs nigériens pour créer un

Logique d'intervention	Indicateurs prévus	Cibles	Evaluation des réalisations du projet
	développement communautaire mises en œuvre (incl. de migrants de retour)	indirects (comprenant au moins 2 500 migrants de retour)	<p>environnement d'affaire favorable à l'auto-emploi des jeunes en général. Organisée en partenariat avec le CIPMEN, cette foire a connu l'implication de la diaspora nigérienne en Europe (Allemagne, Belgique, France, Italie, Espagne etc.) et de l'Université de Tahoua. Toujours dans la même dynamique, il a été tenu une réunion régionale sur la coopération de la gestion de la migration économique, regroupant les Ministères du Travail du Niger et de la Libye ainsi que des représentants des pays d'origine des migrants.</p> <p>En outre, les initiatives de réintégrations et de développement communautaires ont bénéficié directement à plus de 5 200 migrants de retour et indirectement à au moins 37 000 membres de leurs communautés.</p> <p>De ce fait, même si des modifications ont été faites sur certaines activités, et ce avec l'accord du bailleur, on peut confirmer que les cibles de l'objectifs ont été largement atteintes.</p>
Résultat attendu 3 : Une série d'opportunités de développement interconnectées et viables pour	# d'initiatives de réintégration et de développement communautaire mises en œuvre	20 initiatives de réintégration et de développement communautaire mises en œuvre	Au compte du résultat 3, le projet a pu développer et mettre en œuvre 20 projets de réintégration communautaires conçus et pilotés depuis le Niger via des partenaires

Logique d'intervention	Indicateurs prévus	Cibles	Evaluation des réalisations du projet
<p>les migrants et les communautés locales présentes sur la route migratoire Afrique de l'Ouest/Méditerranée centrale sont développées, soit directement par ce projet, soit indirectement par l'orientation et le référencement vers des initiatives de développement existantes ou prévues</p>	<p># de bénéficiaires ayant bénéficié de formation professionnelle</p> <p>Une cartographie des projets de développement est développée</p> <p>Un système de formation/de référencement pour l'emploi des migrants est développé</p>	<p>Au moins 2 500 bénéficiaires de formation professionnelle</p> <p>Une cartographie des projets de développement (y compris à travers d'autres projets du FFUE) est disponible</p> <p>Un système de formation/de référencement pour l'emploi des migrants est disponible</p>	<p>d'exécution au profit de six pays d'origines des migrants de retour (Mali, Sénégal, Cote d'Ivoire, Cameroun, Guinée Conakry et Sierra Leone). Selon les rapports de suivi, ces projets ont bénéficié directement à plus de 5 200 migrants de retour et indirectement à au moins 37 000 membres de leurs communautés et permet à 5 229 personnes de bénéficier de formations professionnelles. Il faut noter que le projet ne prévoyait pas de réintégrations au Niger.</p> <p>Pour ce qui est de l'élaboration d'une cartographie des projets de développement au Niger, il semble que cette activité ait été pilotée depuis le bureau région de l'OIM à Dakar mais l'évaluation n'a pas pu constater son effectivité.</p> <p>En tout état de cause, il ressort que les cibles ont été réalisées même au-delà des prévisions pour certaines. Cependant, des revers sont notables concernant les projets de réintégration qui même si elles ont atteint leurs cibles en termes d'effectifs, n'ont tous produits les changements escomptés.</p>

Logique d'intervention	Indicateurs prévus	Cibles	Evaluation des réalisations du projet
A3.1 Renforcement de l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi (ANPE) au Niger à travers un appui à la mise en œuvre d'initiatives visant à promouvoir la migration et le développement (par exemple engagement de la diaspora, organisation d'une foire de travail) ; Organisation d'une rencontre régionale relative à la migration économique (notamment la formation et l'emploi, les bourses à l'emploi)			On note que l'ANPE n'a pas pu bénéficier du type de renforcement initialement conçu dans le cadre ce projet mais elle a tout de même été associée à deux activités phares que sont la foire de l'emploi de Tahoua et la rencontre sur l'emploi avec la diaspora nigérienne.
A3.2 Des initiatives de réintégration et de développement communautaire sont mises en œuvre ; Des missions de suivi et évaluation sont organisées			20 projets de réintégrations ont été implémentés en guise d'initiatives de réintégration et de développement communautaire ayant touché directement et indirectement plus de 40 000 personnes.
A3.3 Mise en œuvre de formations professionnelles pour les bénéficiaires des initiatives de réintégration et de développement communautaire			Grâce aux projets de réintégration sus mentionnés, plus de 5 000 personnes ont pu bénéficier de formations professionnelles.
A3.4 Des outils pour suivre et évaluer les projets de développement financés, co-financés ou référés par l'OIM à travers le MRRM, sont développés (une cartographie des projets de développement)			Des outils de suivi-évaluation ont effectivement été développés qui ont permis de faire le point sur les résultats mais aussi de tirer les leçons de ces projets.
A3.5 Un système de formation/de référencement pour l'emploi des migrants est développé			Cette activité a été modifiée en concertation avec le bailleur et réorientée vers la collaboration avec l'ANPE pour l'organisation de la foire de l'emploi mentionnée plus haut.

En se référant au bilan établi dans le tableau ci-dessus qui reprend le contenu du cadre logique du projet, on s'aperçoit aisément que le projet a pu réaliser toutes les actions prévues dans le temps imparti et atteint les objectifs qu'il s'était fixés. A quelques exceptions près relatives au transfert effectif du mécanisme, les cibles planifiées pour les indicateurs ont toutes été atteintes et même largement dépassées pour un grand nombre. Il faut signaler que ceci a été possible à la suite d'une réallocation budgétaire en accord avec le bailleur de fond au regard de ce qu'il était urgent d'entreprendre. Cela témoigne de l'efficacité avec laquelle le projet a mis en œuvre les actions planifiées lui ayant conféré une telle performance. On peut alors conclure que le projet a eu une bonne maîtrise de sa « zone de contrôle » dont relèvent les activités qu'il a directement implémentées. Cependant, il faut noter que des limites inhérentes au cadre logique ne permettent pas de cerner en grande partie les changements produits par le projet et pour cause, le manque d'indicateurs y relatifs. Le dispositif de suivi-évaluation devrait permettre de cerner cette dimension mais l'évaluation a constaté une défaillance à ce niveau comme décrit ci-dessous.

#### **4.2.2- Le dispositif de suivi-évaluation**

Malgré l'inexistence d'un spécialiste en suivi-évaluation au démarrage du projet, les échanges avec l'équipe et l'exploitation de la documentation ont permis de noter qu'un dispositif suivi-évaluation est mis en place, même si sa qualité est critiquable par faute d'indicateurs permettant de cerner le niveau d'appropriation du projet par les partenaires étatiques essentiellement. De fait, la personne dédiée à ces tâches est arrivée seulement une année avant la fin du projet pour répondre à une des recommandations de l'évaluation à mi-parcours du projet. Nonobstant cet état de fait, le projet a dès son démarrage, instauré un mécanisme de suivi permettant la collecte, la remontée et la synthèse des données à même de renseigner les indicateurs confinés dans son cadre logique. Cependant, une des remarques est que ce dispositif n'est pas concerté et formalisé avec les parties prenantes au projet qui sont censés s'en approprier. Cela ne rend pas possible une vision partagée des changements auxquels on veut parvenir.

En parcourant le cadre logique, il ressort que bon nombre d'indicateurs est focalisé sur les extrants ; c'est-à-dire les résultats d'activités (exemple : nombre de personnes formées, nombre de POS développées, nombre d'institutions appuyées, nombre de rencontres/réunions/formations etc.). Des indicateurs mesurant l'utilisation des compétences, des biens et des services fournis par le projet et les changements produits à la suite de cette utilisation font défaut. La construction du cadre logique, élément clé du suivi-évaluation, devrait consister en la formulation d'une « vision partagée » et de « marqueurs de progrès » relatifs à des changements recherchés auprès d'acteurs (groupes cibles : institutions) stratégiques que le projet estime avoir la capacité d'influencer. Le manque de vision partagée est en effet ressorti de façon récurrente lors des entretiens avec les institutions gouvernementales. Dans ce projet dont le but ultime est le transfert du MRRM au gouvernement nigérien, l'approche se base sur des stratégies d'influence et part du principe que l'impact du projet sur une meilleure prise en compte des questions des personnes en migrations (les bénéficiaires ultimes de l'action) est limité et ne pourra se produire que de façon indirecte. Autrement dit, pour arriver à des effets durables sur la condition des personnes migrantes, il est nécessaire que se produisent des changements au niveau d'acteurs intermédiaires, à savoir les acteurs institutionnels, dont les connaissances, les capacités, les postures, les décisions et les pratiques conditionnent le bien-être des personnes migrantes. Le projet travaille à influencer positivement ces acteurs étatiques et le cadre logique aurait dû donc inclure des indicateurs mesurant les changements qui se produisent chez ces acteurs comme résultats du projet. Au regard de cette lacune, l'évaluation a tenté de cerner à travers les entretiens, les principaux résultats (effets) produits par les actions du projet.

#### 4.2.3- Les principaux effets observés

Au sortir de la collecte des données (entretiens, visite terrain, revue documentaire) des effets (positifs et/ou négatifs) ont été observés dans l'environnement du projet relatif aux trois axes d'intervention correspondants aux objectifs spécifiques, à savoir :

- La gouvernance de la migration
- La protection des migrants
- Le développement.

Pour le premier axe, il est attendu que le MRRM soit renforcé en partenariat avec les autorités nationales et régionales, et contribue ainsi à une meilleure coordination en matière de migrations ainsi qu'à une gouvernance migratoire accrue. Le but est de renforcer les capacités des institutions nigériennes pour une prise en main de la gestion des migrations afin que le mécanisme leur soit transféré progressivement. Dans cet optique, les actions du projet ont été focalisées sur le renforcement institutionnel à travers des formations sur des thématiques liées aux migrations (ANLTP/TIM, DM, DST INS), le soutien et la participation à différentes instances (CCM, GTM), l'appui et l'implication à l'organisation des missions sur le terrain, la construction/réhabilitation des locaux (bureaux de l'ANLTP /TIM, centres de transites), la concertation et la collaboration à travers des protocoles et conventions et pour la production de documents réglementaires (POS) etc. Lors des entretiens il a été question de savoir si ces actions ont pu produire des changements entrant en droite ligne dans les objectifs du projet qui sont d'amener ces bénéficiaires à mieux assumer leur mission dans ce contexte migratoire complexe que connaît le pays. Il ressort en effet :

- Une prise de conscience croissante de la part des autorités gouvernementales depuis le démarrage du projet, les amenant à répondre favorablement aux demandes formulées par l'OIM dans la conduite de certaines activités (mission terrain de recherche et sauvetage, visite de centres, Etc.).
- C'est cette prise de conscience qui a probablement conduit à la mise en place d'un groupe de travail technique sur la migration en avril 2018. Le travail de plaidoyer effectué par l'OIM dans le cadre de ce projet a suscité un intérêt qui se manifeste par la fonctionnalité de ce groupe de travail qui regroupe 20 structures actives dans le domaine de la migration se réunissant mensuellement pour un partage d'expérience et de bonnes pratiques en la matière. Dirigé par la Direction de la Migration, les rencontres de ce groupe connaissent également la présence d'autres agences onusiennes, des ONGs, des agences de coopération et des ministères clés. Ces rencontres sont également répercutées au niveau régional (Agadez) afin d'assurer l'information et susciter l'implication des acteurs locaux. A ce niveau aussi, un résultat notable du projet est la mise en place d'un groupe de travail sur la communication et la sensibilisation qui regroupe tous les intervenants dans le domaine de la migration en vue d'harmoniser les approches.
- Les différentes actions ci-dessus évoquées, menées avec la collaboration effective des partenaires institutionnels nigériens, dénotent une certaine disponibilité et réceptivité de la part de ces partenaires qui se montrent ainsi disposés à s'approprier la question migratoire. Cela explique leur implication effective dans toutes les activités du projet, fruit de l'intérêt que le projet a su susciter en eux. Cette implication est un préalable pour le succès du transfert du mécanisme.
- Selon les personnes interviewées, les sessions de renforcement de capacités leur ont effectivement permis d'acquérir de nouvelles connaissances pratiques qui cadrent bien avec leurs besoins (DST,

DM), et facilitent désormais leur travail quotidien. Ces connaissances sont mises en pratique dans l'assistance aux bénéficiaires, la production de données mais aussi lors des différentes rencontres.

Il ressort donc que la construction des capacités institutionnelles est un pilier capital pour la réussite du projet sur lequel beaucoup d'actions ont porté, permettant de conclure à une bonne performance et de résultats significatifs atteints. Mais l'objectif n'est pas atteint, d'où la nécessité de toujours travailler à renforcer cet axe. Au stade actuel, l'unanimité se fait sur l'incapacité des institutions à assumer pleinement le mécanisme sans l'intervention de l'OIM. La stratégie de transfert qui est une action inscrite dans le cadre logique du projet et qui devrait combler cette lacune, n'a cependant vu le jour qu'à la troisième année. Il est alors recommandé que cette stratégie soit déroulée convenablement sur les trois prochaines années qu'elle couvre.

Concernant la deuxième composante du projet portant sur la protection, le résultat recherché veut que les migrants en transit au Niger soient assistés et protégés à travers le MRRM en étroite collaboration avec les autorités nigériennes. Dans ce cadre, le projet a capacité et associé les partenaires étatiques et non étatiques dans les opérations de recherche et de sauvetage des migrants, l'assistance directe dans les centres de transit, l'assistance des migrants dans le retour volontaire et la protection des migrants, y compris l'assistance adéquate aux migrants vulnérables. Les effets perceptibles à ce niveau en plus des effectifs de migrants bénéficiaires, peuvent se résumer comme suit :

- L'amélioration des capacités de certains bénéficiaires institutionnels à mieux assumer leur rôle à la suite des formations reçues. En effet, la formation de juges de mineurs (Ministère de la Justice) et les agents de la DST ont amélioré d'une part, le traitement des cas des personnes victimes de traite et d'autre part, la disponibilité de données y relatives. Les agents de la DST affirment avoir nettement amélioré la collecte et le traitement des données et que cela leur permet de mieux répondre au besoin de données de ladite direction. Au niveau régional, la collaboration de l'OIM avec la DRPFE dans le référencement des enfants en provenance de l'Algérie est une action que cette direction se sent désormais capable de conduire de façon autonome grâce à l'accompagnement reçu du projet.
- En ce qui concerne la production des données migratoires proprement dites (DTM), à travers le projet, l'OIM est la seule institution qui assure la disponibilité régulière de données de ce genre permettant de donner une idée sur les tendances des flux migratoires. Même si la fiabilité de ces données est critiquable car non exhaustives selon certains partenaires, il vaut mieux en disposer quitte à l'OIM de travailler à améliorer les méthodes de collecte du fait que des partenaires s'y intéressent mais doutent de la fiabilité.
- A Agadez, il est ressorti que la disponibilité et le fonctionnement du centre seraient des facteurs contribuant à dynamiser l'économie de la ville dans une certaine mesure à travers l'acquisition de biens et services. Les actions du projet auraient également aidé les autorités locales à mieux l'afflux massif de migrants dans la ville permettant ainsi de rétablir la quiétude au sein de la communauté.
- Du côté des personnes assistées, les opérations de recherche et de sauvetage et l'assistance apporté dans les centres s'avèrent très salutaires. Des entretiens conduits avec les migrants, la satisfaction est totale car ces derniers ne tarissent pas d'éloges à l'endroit de l'OIM ; en témoigne également les mots et gestes de reconnaissances laissés sur place (voir photos en annexe). Le projet a démonté sa

capacité à sauver des vies. Il faut aussi noter que tous les migrants sans papiers d'identification donc exposés à un risque accru de traite, trafic et de maltraitance sont dotés de laissez-passer et accompagnés dans leur retour volontaire, assurant de ce fait leur sécurité et intégrité.

- Il faut noter que l'OIM par sa présence dans la région de Agadez, a inspiré plusieurs autres acteurs à occuper le terrain et s'intéresser à la thématique de la migration. Sa présence est également à saluer du fait de son intervention humanitaire lors de l'arrivée des personnes en provenance d'Algérie. Le site aménagé par les autorités locales pour l'accueil de ces personnes est doté de tentes grâce à l'OIM, fruit d'une bonne collaboration.

Il convient enfin de rappeler la particularité du le contexte complexe dans lequel le projet a été initié. De ce fait, le projet en lui-même a constitué une réponse unique et exemplaire ayant eu pour effet d'amener maints autres acteurs à s'intéresser à la question migratoire. On peut alors conclure que le projet a produit des résultats au-delà des attentes.

Enfin, dans le cadre de la troisième composante portant sur le développement, les actions implémentées par le projet ont visé à promouvoir des alternatives à la migration irrégulière à travers le développement de 20 projets de réintégration des migrants retournés, l'initiation d'activités de promotion de l'emploi des jeunes (foire de l'emploi, mobilisation de la diaspora) en collaboration avec les institutions locales. Même si les deux dernières actions ont été réalisées assez tardivement (en troisième année), leur réussite s'exprime également dans les effets produits. En effet,

- L'activité de mobilisation de la diaspora à laquelle ont pris part les représentants nigériens de 5 pays d'Europe (France, Espagne, Allemagne, Italie, Belgique) a réveillé la conscience de cette catégorie de nigériens quant à la problématique de l'emploi des jeunes, problématique fortement liée à la migration irrégulière- et dont l'engagement s'est exprimé par l'organisation d'une rencontre avec les institutions nigériennes en charge de la jeunesse, de l'emploi et de la diaspora ainsi que des représentants de la société civile. Il est prévu une conférence des nigériens de France en octobre 2019, lors de laquelle les résultats de ces actions seront restituées en vue d'intéresser davantage la diaspora à la question. Il faut noter que cet évènement sera organisé sur fond de la diaspora constituant de fait une prémisses d'appropriation à long termes, qui pourrait être source de mobilisation de ressource pour la création d'emplois au bénéfice des jeunes nigériens.
- Les 20 projets de réintégration ont été implémentés dans des pays de la sous-région ouest africaines autres que le Niger. Plus de 5000 personnes (migrants de retour et membres des communautés) ont pu acquérir de nouvelles connaissances dans des domaines diversifiés (agriculture, élevage et autre) qu'ils pourront répliquer. Certains ont été conduits sous forme d'« activité écoles » permettant également l'apprentissage des membres des communautés. De plus, les retombées économiques même si elles peuvent paraître infimes, ont pu bénéficier aux exploitants et à leurs familles.
- Les actions de sensibilisation aux risques liés à la migration irrégulière et les alternatives y relatives ont certainement contribué à la prise de conscience au niveau de certains migrants qui ont dû abandonner leur projet migratoire et rejoindre les centres de transit, notamment à Agadez. Des entretiens avec le groupe de migrants (qui a bénéficié des assistances similaires à ceux assistés sous le projet), il ressort en effet que certains ont, une fois entré en contact avec les mobilisateurs

communautaires, interrompu leur parcours et rejoint le centre pour bénéficier de l'assistance du projet. Cela pourrait avoir eu pour effet d'augmenter l'afflux de migrants dans ce centre à un moment donné. Cependant, le projet est invité à améliorer la méthode de comptage du nombre de personnes touchées par les sessions de sensibilisation car la méthode constatée par l'évaluation pourrait inclure un multiple comptage.

On s'aperçoit alors qu'au-delà des chiffres, le projet a produit des effets remarquables à divers niveaux confirmant davantage son efficacité. Néanmoins, il convient de noter que les effets produits par le projet ne sont pas que positifs ni intentionnels. Un examen en sera fait un peu plus bas dans l'analyse de l'impact du projet.

#### **4.2.4- Les facteurs d'influence**

L'environnement du projet comporte des facteurs qui ont plus ou moins influencé et continuent d'influencer la production de résultats. Dès son initiation, certains facteurs de risques ont été inscrits dans le cadre logique afin de faire l'objet de suivi car conditionnant la réussite ou l'échec du projet. Ces facteurs peuvent être externes et ou internes au projet.

Au compte des facteurs internes, on retient que :

- Le projet a été conçu en urgence. Ce qui n'a pas permis de respecter scrupuleusement toutes les étapes de conception (consultation des parties prenantes en vue de construire une vision commune et se fixer des objectifs concertés et partagés...). De ce fait, on peut comprendre les lacunes et insuffisances observées dans le système de suivi-évaluation et le cadre logique qui a d'ailleurs fait l'objet de révision au cours de la mise en œuvre.
- A l'issue des entretiens, il ressort que plus de la moitié de l'équipe cadre du projet n'était pas présente à son démarrage. Ce fort taux de renouvellement du personnel bien qu'inhérent à l'OIM intervenant dans un tel contexte, peut introduire une disparité dans les visions et les compréhensions des actions, influant sur les résultats attendus.

Au compte des facteurs externes on retient que :

- La question du terrorisme/d'insécurité qui sévit dans le pays est également une priorité pour les institutions nationales partenaires clés du projet et qui pourrait faire ressentir une insuffisance d'intérêt pour la question migratoire. Cela peut affecter l'implication des institutions et influencer négativement l'appropriation du projet dans les délais voulus. Ce facteur est très limitatif du transfert du mécanisme.
- Les procédures administratives inhérentes aux institutions étatiques peuvent donner l'impression d'une faible proactivité de leur part au regard du contexte d'urgence dans lequel le projet est intervenu qui nécessite quelques fois des actions rapides. Ce facteur aurait eu une influence sur la mise en œuvre de certaines actions et ainsi empiété sur le planning global d'exécution du projet.

- La faiblesse des compétences de certaines institutions réduit considérablement leurs aptitudes à mettre à œuvre dans de délais raisonnables les connaissances qui leur sont transférées. Cela nécessite des actions sur une longue durée afin de produire des effets. L'appropriation du mécanisme pourrait être retardée par ce fait.
- L'insuffisance de ressources financières est une contrainte générale et la plus cruciale pour les institutions nationales qui limite considérablement l'implication de ces dernières dans la conduite du projet. En effet, le transfert effectif du mécanisme aux institutions nationales est aussi conditionné par leurs capacités financières. Considérant cet aspect, « la stratégie de transfert » doit également garder en vue une stratégie de mobilisation de ressources financières avec la contribution du gouvernement et même des pays de la sous-région en vue d'assurer une appropriation autonome du mécanisme.

#### **4.3-De l'efficacité du projet.**

A travers ce critère, l'évaluation a visé à documenter comment les ressources humaines, matérielles et financières allouées au projet ont été utilisées. Il a aussi été question de savoir si le temps imparti au projet a été mis à profit de façon efficace pour produire les résultats constatés. Cette analyse est faite en se posant les questions suivantes :

- *Les activités du projet ont-elles été exécutées et les produits obtenus en temps voulu ?*
- *Toutes les parties associées au projet ont-elles fourni ou mis à disposition les moyens requis en temps voulu pour mettre en œuvre les activités ?*
- *Le coût des ressources fournies/mises à disposition par toutes les parties associées au projet est-il conforme (ou inférieur) au coût prévu ?*

De l'utilisation du temps, l'examen montre que le processus de planification a permis au programme de réaliser à temps la quasi-totalité des activités confinées dans le cadre logique. L'analyse du calendrier de mise en œuvre et de transmission des rapports intermédiaires indique qu'à quelques exceptions près, le projet a globalement respecté les échéances dans la conduite de ses activités. La plupart des activités ont été conformes aux délais initialement prévus, les exceptions étant principalement dues à des circonstances extérieures et quelques fois aux procédures administratives des partenaires gouvernementaux. En interne, l'équipe du projet se réunit régulièrement que ce soit à Niamey ou à Agadez, pour suivre les progrès réalisés et organiser des réunions pour chaque domaine du projet afin d'examiner les progrès. À l'extérieur, le personnel du projet a maintenu un certain niveau de communication avec les partenaires du gouvernement du Niger, comme indiqué lors des entretiens. Cela inclut le soutien à la coordination qui a été apprécié par les partenaires dont certains indiquent que le soutien a été fourni en temps voulu et qu'il répondait aux attentes. D'autres représentants (gouvernementaux essentiellement) ont toutefois exprimé une insatisfaction quant à leur besoin de disposer de plus d'informations sur le projet.

Concernant les ressources financières, une augmentation imprévue des flux de migrants dans un besoin d'assistance a rapidement provoqué l'épuisement des lignes budgétaires y relatives. Le personnel du projet a rapidement travaillé sur les corrections nécessaires en collaboration avec le responsable de la gestion des ressources. Il a été initialement sollicité des bailleurs, une réallocation des fonds destinés à certaines actions qui ont pu être financées plus tard grâce à des projets complémentaires. En effet, le projet a su faire preuve de flexibilité sur ce point ayant permis de continuer l'assistance aux personnes

dont les besoins sont plus urgents. Il a également procédé à la mobilisation de fonds additionnels dans le cadre d'autres projets complémentaires du mécanisme global. Cela a permis de non seulement réaliser les actions dont les budgets ont été réalloués mais aussi de financer d'autres activités découlant des lacunes du projet MRRM II. On peut citer en autres les projets implémentés dans le cadre de l'Initiative conjointe UE-OIM pour la protection et la réintégration des migrants (contrat national projet SURENI et contrat régional), ainsi que des financements bilatéraux. Soulignons que l'intégralité du projet MRRM II est financée par l'UE.

L'évaluation estime que la ressource humaine est convenablement disponible en termes d'effectif et de compétence. Il faut noter que le volume imprévu des flux migratoires a dû engendrer une surcharge de travail au niveau d'une catégorie du personnel à un moment donné du projet. Des planifications annuelles sont faites en équipe permettant ainsi une bonne compréhension et une meilleure coordination au sein de l'équipe de projet. Le style managérial favorise la délégation des tâches et la responsabilisation des différentes unités qui ont été mises en place (unité protection, unité communication et sensibilisation, unité opérations, unité gestion de l'information, unité réintégration, unité gouvernance, unité gestion des ressources (humaines et financières)) dont certaines interviennent de façon transversale dans les autres projets de l'OIM, et sont toutes dirigées par des chefs d'unité spécialisés. La gestion est également décentralisée (existence de sous-bureau, de chef de sou-bureau, de centres de transit et de gestionnaires de centres à Niamey, Agadez, Dirkou et Arlit). Ce dispositif permet un fonctionnement assez autonome sous l'égide des responsables d'unité et favorise une pleine expression des performances. Du reste, l'OIM au Niger respecte les politiques des Nations Unies en matière de ressources humaines, ainsi que le statut et les règles du personnel applicables aux employés nigériens. L'organigramme de l'OIM au Niger et l'organigramme détaillé du programme MRRM sont disponibles et mis à jour. Chaque poste est doté d'un mandat et tous les membres du personnel de l'OIM signent « le code de conduite ».

Concernant les relations avec la Délégation de l'UE au Niger, elles ont été efficaces mais nécessitent d'être améliorées.

En somme, l'efficacité de la gestion des ressources du projet est appréciable positivement et a servi de point d'appui pour atteindre la performance ci-dessus évoquée.

#### **4.4-De l'impact du projet**

Dans le cadre de cette évaluation finale, il peut paraître un peu précoce de parler d'impact du projet, mais l'évaluation a tenté de comprendre et cerner quels sont les effets (positifs, négatifs, intentionnels ou non intentionnels) lié à l'intervention à travers le questionnement suivant :

- *Quels sont les effets positifs/négatifs et voulus/non voulus du projet ?*
- *L'impact provient-il des activités du projet, de facteurs externes, ou des deux ?*
- *Des mesures ont-elles été prises en temps voulu dans le cadre du projet pour atténuer les éventuels effets négatifs imprévus ?*

Il ressort donc que la construction des capacités institutionnelles est un pilier capital pour la réussite du projet sur lequel beaucoup d'actions ont porté, permettant de conclure à une bonne performance et atteinte des résultats significatifs.

Au compte des effets positifs intentionnels, comme déjà identifiés dans l'analyse du critère d'efficacité ci-dessus, on peut retenir qu'ils découlent essentiellement des activités de capacitation des acteurs institutionnels, de protection et d'assistance aux migrants et de réintégration. Ces effets ont permis, conformément aux objectifs recherchés, de répondre aux besoins pressants de l'époque à savoir l'aide d'urgence à des migrants en détresse, la contribution à la formalisation de procédures opérationnelles et au développement de capacités institutionnelles, et d'implémentation d'alternatives à la migration irrégulière que sont les projets de réintégration.

Il convient cependant de rappeler que tous les effets positifs produits par le projet ne sont pas intentionnels. Un des effets de ce type est que le projet pourrait avoir provoqué un effet boule de neige amenant d'autres acteurs à s'intéresser au sujet de la migration du fait qu'il soit le premier de ce genre à être implémenté dans le pays. Cela a eu aussi pour conséquence une meilleure connaissance de l'OIM et une compréhension de sa mission au sein de la communauté et du gouvernement nigérien. Un autre effet de ce type découle de la réalisation des projets de réintégration dans les pays de la sous-région. Ceux-ci ont pu contribuer à améliorer la visibilité des projets mis en œuvre, à raison de l'implication de structures associatives et des autorités dans leur mise en œuvre. Ainsi, la médiatisation de ces initiatives (radio, télévision, presse écrite) a permis de renforcer l'importance attribuée aux questions de réintégration et de vulnérabilité liées au retour dans le discours public. Aussi, l'implémentation de ces projets a permis de tirer des leçons qui ont servi à la conception d'initiatives plus larges bénéficiant aux pays de la sous-région dans le cadre de l'initiative conjointe UE-OIM financée par le FFUE. De plus, l'exécution du projet a permis de mettre à jour des lacunes en ce sens que l'OIM s'est rendu compte que tous les besoins n'étaient pas couverts. Par conséquent, l'OIM a initié des projets complémentaires articulés autour des composantes mises en œuvre avec le financement du MRRM afin d'apporter des réponses encore plus intégrées. Ainsi, le projet s'inscrit désormais dans une logique de programme comportant plus d'une dizaine de portefeuille et autant de partenaires financiers.

En revanche, les effets du projet ne sont pas que positifs. Des revers sont observés que nous qualifions d'effets négatifs non intentionnels. Le premier effet de ce type découle du fait que les projets de réintégration en particulier n'aient pas tous atteint les résultats escomptés. Il ressort des rapports de suivi desdits projets que certains n'ont pas été convenablement calibrés au regard de la cible visée et le temps requis pour la mise en place effective des activités, est souvent lié aux délais d'approvisionnement et d'acheminement de biens et services dans des zones rurales. Toute chose qui a pu contribuer à accroître les frustrations des bénéficiaires. Ceux-ci ressentaient en effet des besoins à combler de façon immédiate, dès lors qu'ils/elles sont revenu(e)s dans leurs communautés d'origine. La faible réussite de ces actions les plonge dans une désillusion augmentant de ce fait les frustrations. Ce ressentiment se dégage aussi à l'issue des entretiens avec certains partenaires institutionnels, du fait que le Niger n'ait pas bénéficié desdits projets de réintégration implémentés dans le cadre du MRRM II alors que des nigériens faisaient partie des migrants de retour. D'autre part, l'insuffisance de communication de la part de l'OIM a été maintes fois évoquée lors des entretiens. Certains ont exprimé leur frustration vis-à-vis de cet état de fait qui les amènerait à adopter une attitude peu coopérative.

#### **4.5-La durabilité des actions du projet**

En vue d'évaluer les probabilités de continuation des actions et des bénéfiques du projet après le retrait de l'assistance, l'évaluation a recherché les réponses aux questions ci-après :

- *Les avantages découlant du projet se poursuivront-ils après la cessation de l'aide extérieure ?*

- *Les partenaires du projet ont-ils des capacités suffisantes (sur le plan technique et financier et en matière de gestion) pour continuer d'offrir les avantages/services du projet ?*
- *Dans quelle mesure le projet est-il ancré dans des structures institutionnelles susceptibles de rester en place une fois les activités achevées ?*

On peut définir la durabilité comme étant la continuation des bénéfices d'une intervention de développement après le retrait d'une aide au développement. Il s'agit ici de chercher à savoir si le projet MRRM II a su mettre en place les bases d'une pérennité des acquis qu'il a engrangés.

Au regard de la formulation de ses objectifs, on se rend compte que la question de la durabilité est bien perçue par le projet qui a été formulé en termes de soutien au gouvernement nigérien dans sa réponse face au phénomène migratoire complexe qu'il connaît. Dans cette optique, il s'est agi pour le projet d'identifier les institutions gouvernementales pertinentes, intervenant dans le domaine de la gestion des migrations et de leur apporter le soutien nécessaire afin de les rendre capables d'assumer leurs missions même après le retrait du projet. Vu sous cet angle, l'évaluation constate que le projet a su identifier et appuyer les partenaires institutionnels (gouvernementaux) pertinents qui sont censés s'approprier le mécanisme. Au niveau de l'axe gouvernance, des efforts stratégiques remarquables tels que les sessions de formation, les appuis logistiques et techniques sont faits pour renforcer les institutions comme l'ANLTP/TIM, la DST, la DM. L'équipe de projet a toujours participé aux rencontres du cadre de concertation sur la migration pour lui faire profiter de son expertise. Un groupe technique de travail sur la migration a été mis en place pour discuter des actualités de la thématique et ainsi mettre tous les participants au même niveau d'informations et harmoniser les approches. Des institutions nationales ont également vu leurs locaux réhabilités et équipés. Ces différents appuis renforcent effectivement le dispositif institutionnel préexistant et qui survivra au projet. Le fait de s'appuyer sur ces structures étatiques pérennes, de créer et renforcer des instances de travail sur la migration constituent de bonnes bases pour la durabilité des acquis du projet.

Concernant l'axe sur la protection, l'association des partenaires gouvernementaux à la pratique des opérations (missions de recherche et sauvetage, vols charters, interventions du personnel de santé dans les centres de transits) amène ces derniers à s'imprégner des réalités sur le terrain et surtout de se familiariser avec les standards internationaux en la matière. De plus, les POS et autres manuels de formation élaborés et validés avec l'implication effective des dits partenaires, constituent des lignes directrices et des banques de connaissances qui seront utilisées bien après la fin du projet.

Pour ce qui est de l'axe développement, la durabilité des actions se perçoit bien dans la mise en œuvre des projets de réintégration avec l'implication d'ONGs et des autorités au niveau local dans les pays d'origine. L'expertise de ces acteurs locaux se trouve ainsi renforcée en la matière les rendant capables de dupliquer des actions similaires. D'autre part, les initiatives relatives à l'emploi (foire de l'emploi et rencontre de la diaspora) ont déjà laissé poindre des prémises de durabilité car des projets de réplication sont en gestation.

En outre, dans la mise en œuvre des recommandations faites par le rapport d'évaluation à mi-parcours et le rapport d'évaluation orienté vers les résultats (ROM) dont les remarques se confirment avec les constatations actuelles qui suggèrent davantage d'efforts pour construire une durabilité basée sur les institutions nationales, le projet a développé une stratégie holistique de transfert du mécanisme. Bien que les actions déjà implémentées constituent une avancée notable, les institutions étatiques peineraient (surtout financièrement) à assurer la prise en main de ce mécanisme complexe. C'est consciente de cette insuffisance, que l'OIM au Niger développe une stratégie spécifique de gouvernance et de transfert du mécanisme se basant sur une cartographie rigoureuse des capacités opérationnelles des acteurs étatiques

agissant dans la gestion des migrations, identifiant les besoins de renforcement. Cette stratégie planifiée sur trois ans viendra non seulement renforcer les acquis, mais aussi procéder à un transfert progressif des responsabilités. Mais qu'à cela ne tienne, le projet ne devra pas perdre de vue un autre aspect de son ancrage institutionnel qui est de se mettre en conformité avec certaines procédures administratives prévalant dans le pays. Le ministère de tutelle ne serait pas clairement identifié et le comité de pilotage ne fonctionnerait pas convenablement. Ces dispositions, même si elles ne semblent pas obligatoires, pourraient contribuer à une visibilité accrue et une meilleure implication des partenaires gouvernementaux. A ce jour, on note en effet une faible connaissance des objectifs (vision et mission) du projet par les différentes institutions dont les représentants déplorent une insuffisance de communication. Toute chose qui ne favorise pas une appropriation et par ricochet une durabilité du projet. Il est opportun de travailler à ce que le mécanisme remplisse ces dispositions administratives.

#### **4.6-Prise en compte du genre**

La question du genre a été examinée en relation avec les questions ci-dessous :

- *Le projet a-t-il incorporé une dimension de genre (matrice des résultats, mise en œuvre) ?*
- *Si les groupes cibles (femmes, mineurs, minorités, personne en situation vulnérables) ont subi des effets négatifs non prévus, les responsables du projet ont-ils pris les mesures appropriées ?*
- *Le projet a-t-il permis à la mission de l'OIM au Niger d'améliorer son analyse et ses interventions en fonction du genre ?*

L'analyse de genre peut être définie comme un examen critique de la façon dont les différences de rôles, d'expériences, de besoins, d'opportunités et de priorités de genre affectent les hommes, les femmes, les filles, les garçons et d'autres groupes pertinents dans une situation ou un contexte donné. De ce point de vue, l'évaluation constate que le projet n'a pas une stratégie déclinée formellement pour le genre. Une analyse sexospécifique devrait être intégrée à toutes les évaluations sectorielles et à toutes les analyses de situation, à commencer par l'évaluation des besoins dans le cadre de ce projet.

Néanmoins dans la pratique, les réalisations du projet sont très sensibles à la question. En dépit du fait qu'il n'y ait pas d'indicateurs spécifiques au genre, certains indicateurs du cadre logique intègrent bien cette dimension à travers la désagrégation (hommes, femmes, victimes de traite etc.) en occurrence les indicateurs relatifs au nombre de personnes assistées. De plus, on note que les centres de transit sont compartimentés en fonction du genre (bloc femmes, bloc hommes) et des aires de jeux sont aménagés pour les enfants (voir photo en annexes). A Niamey, un centre est dédié aux femmes avec enfants et un autre aux mineurs non accompagnés. Une unité « protection » est mise en place pour s'occuper des cas des personnes vulnérables. Des entretiens, il ressort que ces aspects sont bien perçus et très appréciés des bénéficiaires car cela permet de sauvegarder leur intimité, dignité et spécificité.

Du côté du personnel opérationnel sur le terrain et du personnel managérial, les femmes sont fortement représentées et tout le monde dit garder l'aspect genre à l'esprit, lors de l'implémentation des actions et le projet fait l'effort de recruter des femmes pour le traitement de certains cas spécifiques (équipe médicale, équipe protection).

Mais certains membres du staff interviewés avouent n'avoir pas reçu de formation sur la question. La mission devrait mettre à profit les trois points focaux genre dont elle dispose pour résoudre cette situation.

## V- Conclusions et recommandations

Eu égard aux constatations faites en réponse aux questions relatives à chacun des six critères, l'évaluation est parvenue à la conclusion que le projet a été pertinent et efficacement exécuté. En guise de conclusion, on note que :

- le projet s'est avéré **très pertinent** au regard de sa logique d'intervention et de son alignement aux politiques et stratégies régionales et nationales en matière de gouvernance migratoire. Il prend en compte les priorités nationales ainsi que celles des bailleurs et répond bien aux besoins toujours d'actualité tant des partenaires institutionnels que des migrants et leurs communautés. Il ressort que le projet est arrivé à un moment où le pays en avait crucialement besoin au regard de la complexité du phénomène migratoire auquel il fait face.
- le projet a été **efficacement exécuté** au regard de sa très bonne performance et de sa capacité à induire des changements dans son environnement. En effet, exceptés certains changements escomptés en termes de gouvernance, toutes les cibles planifiées ont été atteintes, certaines dès la première année d'exécution. Cela a produit des changements multiples et multiformes perceptibles à divers niveaux et hautement appréciés des bénéficiaires (institutions étatiques, migrants et communautés), même si des attentes restent encore insatisfaites concernant les projets de réintégration. On note également que le dispositif de suivi évaluation peine à capitaliser conséquemment les changements produits.
- les ressources ( financières, humaines et matérielles) du projet, ont fait l'objet d'une **gestion efficiente** vue la flexibilité avec laquelle certaines ressources ont été réadaptées lorsque des gaps sont apparus. Le temps et les ressources humaines ont été adéquatement utilisés et convenablement mis à profit pour produire les résultats attendus.
- L'**impact** du projet se décline sous différentes formes au niveau des acteurs et des cibles. Le projet a démontré sa capacité à répondre aux besoins des cibles. On note en effet qu'en plus des milliers de vies sauvées dans le désert nigérien, il y a une prise de conscience accrue dans la sphère institutionnelle quant à la nécessité de mettre en œuvre des politiques migratoires respectueuses des droits humains. Cela est appréciable même si les capacités pour une gestion du phénomène migratoire complexe ont encore besoin d'être renforcées. Les actions de réintégration initiées et pilotées depuis le Niger ont permis de tirer des leçons qui ont donné naissance au nouveau modèle de réintégration actuellement en cours. Cependant, des revers apparaissent en termes de frustration pour certains partenaires en relation avec l'insatisfaction de leur besoin d'informations sur le projet et de désillusion du côté des migrants de retour et leurs communautés du fait de la faible réussite des actions qui leur ont été destinées.
- **Le projet a su mettre en place les bases de la durabilité** d'abord en ciblant les institutions gouvernementales pertinentes avec lesquelles il travaille à instaurer une coordination/concertation permanente autour de la question migratoire. Le renforcement des capacités opérationnelles de ces institutions, le développement de Procédures Opérationnelles Standard (POS) et leur implication effective dans les différentes actions entreprises sont gages de l'appropriation et de la durabilité projet. Cependant, de gros efforts restent à faire en vue d'une prise en main effective du mécanisme par ces dernières.
- **Les questions du genre**, vue leur transversalité, sont effectivement perceptibles dans les actions du projet. Mixité du staff managérial et opérationnel, construction de centres de transit spécifiques pour

femmes, mineurs non accompagnés, sont autant d'actions éloquentes en faveur du genre. A cela s'ajoute la désagrégation des chiffres de certains indicateurs par sexe et par âge.

De façon générale, les conclusions auxquelles l'évaluation est parvenue dépeignent une réussite du projet. Sa logique, sa stratégie et son champ d'intervention cadrent bien avec le contexte et la problématique qu'il tente de solutionner même si quelques points de faiblesses – comme évoqué ci-dessus – méritent d'être soulignés. Il faut noter que ce projet est complémentaire à plusieurs autres dans la logique du Mécanisme de Ressource et Réponse pour les Migrants (MRRM) pour lequel des fonds sont actuellement disponibles au moins jusqu'en 2021. De ce fait, les actions initiées dans le cadre du MRRM II, auxquelles ont été greffées d'autres initiatives, se poursuivent désormais au compte d'un programme du même nom. L'évaluation se doit alors de faire des recommandations en vue d'améliorer la suite du processus.

### **Les recommandations de l'évaluation**

#### ❖ Au niveau du Mécanisme

**R1.** Mettre en place un système de suivi-évaluation robuste, concerté et partagé avec les parties prenantes (institutions particulièrement), prenant en compte tous les projets du MRRM en vue de pouvoir mesurer et capitaliser convenablement les effets globaux du mécanisme. Ce dispositif devrait se baser sur des indicateurs qui permettent de capter les changements notamment sur la gouvernance mais aussi au niveau des retombées des actions de réintégration et des sensibilisations.

**R2.** Œuvrer pour un meilleur ancrage institutionnel du programme en procédant en premier lieu à l'enregistrement des projets (du mécanisme) au niveau des ministères de tutelle requis et ensuite travailler à redynamiser le comité de pilotage du mécanisme présidé par le Ministère de l'intérieur (dont relève la direction des migrations) en s'assurant de l'inclusion effective des ministères/institutions concernés. Cela permettra une compréhension harmonisée de la vision, puis une synergie d'actions à travers la tenue de rencontres et partages réguliers des documents stratégiques et permettra d'augmenter l'appropriation par les institutions impliquées.

**R3.** Renforcer la communication institutionnelle autour du projet avec les partenaires gouvernementaux. En plus de la transmission régulière des rapports périodiques, demander aux ministères clés la désignation de points focaux avec qui un mécanisme officiel de communication serait établi et respecté.

#### ❖ Au niveau de l'OIM au Niger,

**R4.** En collaboration avec les partenaires étatiques, le groupe de travail sur la migration et bailleurs de fonds, travailler à améliorer la coordination des acteurs intervenant dans la gestion des migrations en mettant à contribution la position de l'OIM en tant que leader dans la gouvernance migratoire. Cela permettrait une harmonisation des stratégies et ainsi éviter les duplications.

#### ❖ Au niveau du gouvernement nigérien et de la CEDEAO

**R5.** En vue d'assurer une gestion pérenne et souveraine (financièrement et techniquement) des actions de recherche, sauvetage et assistance aux migrants dans le désert nigérien, le gouvernement nigérien, en

concertation avec les différents bailleurs, l'OIM et les autres Etats de CEDEAO, devrait opter pour une gestion plus globale /régionale (CEDEAO) des migrations, en plaidant pour la signature de conventions (bi) multilatérales entre Etats de la sous-région. Cela du fait que le Niger soit un pays de transit pour la quasi-totalité des ressortissants de ces pays, qu'ils soient en partance ou de retour vers/du Maghreb (Libye, Algérie). On pourrait ainsi aboutir à la mise en place d'un fond souverain sous régional destiné à la gouvernance migratoire. De telles conventions devraient aussi prendre en compte la facilitation de la migration de travail notamment vers les pays qui sont/seront dans un besoin de main d'œuvre pour la reconstruction comme la Libye.

## **VI- Annexes**

### **6.1-Liste des document consultés**

1. Description of Action MRRM Niger
2. Budget \_MRRM II Niger\_4 August 2016
3. MRRM 2nd financial report
4. IOM Narrative Interim Reporting MRRM II (FR) mai 2017
5. IOM Narrative Interim Reporting MRRM II, September 2018
6. Community Mobilization, Information and Sensitization Strategy, Janvier 2018
7. Rapport narratif final Foire de l'emploi Tahoua, mars 2019
8. Rapport d'évaluation intermédiaire - RT 12.58 - OIM Niger – Février 2018
9. Rapport de la Rencontre Régionale des Ministres du Travail sur la coopération en matière de gestion de la migration de main-d'œuvre, novembre 2018
10. Réintégration communautaire Recommandations et leçons apprises – FINALE,
11. Fiche d'information - Projets de réintégration MRRM II FRANCAIS
12. OIM Niger MRRM Infosheet - Avril 2019 – FR
13. OIM Niger MRRM Overview 2019 - FR
14. Consolidated ROM Report\_T05.81\_\_Mars 2019
15. Email Mission d'évaluation des réintégrations communautaires MRRM Phase II
16. AVRR POS 1 - Niger comme pays d'accueil et de transit (Finales et validées)
17. AVRR POS 2 - Niger comme pays de retour (Finales et validées)
18. Cartographie et présentation des capacités opérationnelles des structures nationales dans la gestion de la migration
19. Stratégie de transfert du mécanisme de ressource et réponse aux migrants (MRRM) au Niger, juin 2019 draft
20. TDRs Groupe Technique Migration Niger
21. Rapport d'évaluation finale du projet « Un collectif pour la défense des droits des personnes migrantes en Afrique de l'Ouest et au Maghreb », juillet 2018
22. Enquêtes sur les politiques migratoires en Afrique de l'Ouest, deuxième édition, janvier 2016.
23. Plan de Développement Economique et Social 2017-2021 du Niger, septembre 2017
24. Plan de développement régional de Agadez 2016\_2020, draft, février 2016.

## 6.2-Liste des personnes rencontrées

Noms	Prénoms	Institution/statu
Moustapha	Djibrilla	OIM
Uwinesa	Mane Clavotuen	OIM
POSN	Ava	OIM
Christina	Atekmangon	OIM
Boutou	Ibrela Moussa	OIM
Kouawo	Kisito Daniel	OIM
Gaulin	Claire	OIM
Manente	Livia	OIM
Falashi	Valeria	OIM
Kaza	Yves	OIM
Swyngedouw	Nikolaas	OIM
Sawaya	Natsuko	OIM
Daouda Halidou	Rahamatou	OIM
Vagery	Murat Dominique	OIM
Remesha	Audry	OIM
EECKMAN	Stephanie	OIM
Sabi Hassan	Moussa	OIM
Gaingar	Noudjalbaye Lincoln	OIM
Elhadjimabay	Abdoulaye	OIM
Azaoua	Mahaman	OIM
Issoufou T.	Boubacar	OIM
Diallo	Hawa	OIM
Nour	Mahamat	OIM
Spreitchefer	Gisela	Chargée de programme DUE
Khobo	Rouffalin	DG CIPMEN
Waziri Mato	Maman	Directeur de cabinet MET/PS
Mme Mamoudou	Habsatou	Directrice des nigériens de l'extérieur
Gonfled	A Antoine	Chef de division migration
Boukari	Yayé	Secrétaire permanent du haut conseil
Goge	Maimouna	DG/ANLTP/TIM
Sidi Sidi	Alidou	Premier vice PCR/ Agadez
Jules	Sidi Mohamed	Assistant technique CR Agadez
Ostahir	Adam	SG gouvernorat Agadez
Ido	Chaïbou	SPR/DNPGCA
Issoufou	Boubacar Abdourahmane	Assitant ISPR
Idrissa Bako	Abdoul Aziz	VNU/PNUD/At/SPR
Amadou	Alassane	DRPF/PE Agadez
Abdou	Nouttou	Chef SSR/DRSP
Issoufou	Yalidi	DRSP Agadez
Ayouba	S. Abdou	CR Agadez
Dr Souleymane	Mamoudou Idrissa	Pharmacien DRSP Agadez

Dr Chégou	Y. Mamadou	DRSP Agadez
Halidou	Windi	IP/ST/Agadez
Mahamadou	Oumarou Issoufou	IP/ST/ Agadez
Marie	Boukari Ousmane	GPX/ST/ Agadez
Moussa	Oumarou	IP/ST/ Agadez
Abdou Djibo	Issaka	Agence Nationale Pour l'Emploi
Dan-Elhadji	Abdou	MI/SP/D/ACR -Direction de la Migration
Mme Matta	Binta Maïga	MISP/D/ACR- Direction de la Migration
Plus groupe de discussion avec des migrants dans le centre de transit de Agadez		